COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Actualisation du Document de référence 2016

incluant le Rapport financier semestriel 2017



FINANCEMENT FONCIER













La présente actualisation du Document de référence a été déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 29 août 2017 sous le numéro D.17-0215-A01 conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Elle complète le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2017, conformément à l'article 212-13 de son règlement général, sous le numéro D.17-0215. Elle pourra être utilisée à l'appui d'une opération financière si elle est complétée par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'Émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Sommaire

R	apport d'activité	2
Pro	• •	3
Εnν	vironnement économique	3
	tivité	3
Chi	iffres clés	4
R	apport financier	8
	pport de gestion du 1 ^{er} semestre 2017	9
	mptes individuels semestriels condensés	15
	pport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017	46
-	estation du responsable de l'actualisation du Document de référence	47
R	apport sur le contrôle et le suivi des risques	48
	eambule	49
1.	Principaux risques de la Compagnie de Financement Foncier	49
2.	Gouvernance et dispositif de gestion des risques	50
3.	Évolution de l'actif	53
4.	Évolution du passif	54
5.	Ratios prudentiels	56
6.	Analyse du risque de crédit et de contrepartie	58
7.	Analyse des risques financiers	66
8.	Les risques opérationnels	69
9.	Le risque de non-conformité	71
Él	léments juridiques	74
1.	Organes d'administration	75
2.	Résolutions soumises à l'Assemblée générale	78
3.	Informations générales	80
Tab	ole de concordance AMF	81

Abréviations utilisées dans le document :

Milliards d'euros : Md€ Millions d'euros : M€ Milliers d'euros : K€



Rapport d'activité

PROFIL	3	ACTIVITÉ
ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE	3	CHIFFRES CLÉS

Profil

La Compagnie de Financement Foncier est un établissement de crédit agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé et de société de crédit foncier.

Filiale à 100 % du Crédit Foncier [A-(stable)/A2(stable)/A(stable)/AA-(stable)] (1), affiliée à BPCE [A(stable)/A2(positive)/A(stable)] (2), sa mission consiste à financer l'activité de crédit hypothécaire et de crédit au Secteur public, pour sa maison mère et pour des entités du Groupe BPCE, par l'émission d'obligations foncières notées [AAA(stable)/Aaa(stable)/AAA(stable)] (3).

Les obligations foncières de la Compagnie de Financement Foncier sont des *covered bonds* légaux conformes aux directives européennes UCITS 52-4 ⁽⁴⁾ et CRD ⁽⁵⁾ ainsi qu'à l'article 129 du règlement européen CRR ⁽⁶⁾. Les émissions de la Compagnie de Financement Foncier sont éligibles au programme de refinancement

auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) à l'exception de certains placements privés et des émissions en devises étrangères.

Depuis 2012, la Compagnie de Financement Foncier est adhérente au Covered Bond Label de l'ECBC (7). Ce label a été créé afin de répondre aux attentes des acteurs du marché des covered bonds qui demandaient un renforcement des standards et un accroissement de la transparence, notamment par la diffusion d'une information harmonisée et régulière aux investisseurs.

Forte de son ancrage au sein du Crédit Foncier, émetteur d'obligations foncières depuis 1852, la Compagnie de Financement Foncier demeure un acteur majeur sur son marché, avec un encours d'obligations foncières (y compris les dettes rattachées) de 66,3 Md€ au 30 juin 2017 et un volume émis de 3,7 Md€ sur le premier semestre.

Environnement économique

La reprise de l'activité que connaît la zone euro depuis trois ans devrait se poursuivre sur toute l'année 2017 à un niveau quasi stable. Le soutien monétaire de la BCE sera maintenu jusqu'à fin 2017, à un rythme cependant moindre.

Concernant le Royaume-Uni, le Fonds Monétaire International a relevé sa prévision de croissance de l'économie britannique pour 2017 à 2 %, évoquant la solidité de l'activité au Royaume-Uni et la

matérialisation moins rapide que prévu des « effets négatifs » attendus du *Brexit*.

En Allemagne, l'institution prédit une croissance de 1,6 % en 2017, soutenue notamment par les exportations.

La croissance française afficherait 1,6 % ⁽⁸⁾ en raison principalement de l'embellie de l'environnement international. Ce regain de croissance mondiale devrait stimuler l'activité, en favorisant un rebond des exportations.

Activité

Au cours du 1er semestre 2017 la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 3,7 Md€ d'obligations foncières. Ce volume comprend notamment deux euro *benchmarks*: une émission de

1,5 Md€ à six ans effectuée en janvier et une émission de 1,5 Md€ à cinq ans réalisée en mai 2017. Ces émissions ont bénéficié d'un fort niveau de souscription, sur une base d'investisseurs diversifiée.

- (1) Standard & Poor's/Moody's/Fitch/Scope Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.
- (2) Standard & Poor's/Moody's/Fitch Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.
- (3) Standard & Poor's/Moody's/Scope Ratings, notations mises à jour à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.
- (4) Undertakings for Collective Investment in Transferable Securities, directive sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM).
- (5) CRD: Capital Requirements Directive, directive sur les exigences de fonds propres.
- (6) CRR: Capital Requirements Regulation, règlement sur les exigences en fonds propres.
- (7) ECBC: European Covered Bond Council.
- (8) Insee, Note de conjoncture, juin 2017.

Chiffres clés

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMETTEUR

Émetteur : Compagnie de Financement Foncier, affiliée au Groupe

Maison mère : Crédit Foncier (100 %), filiale de BPCE (100 %)

Type d'obligations émises : obligations foncières Programmes d'émissions : EMTN, AMTN & USMTS

Prestataire unique:

Crédit Foncier [A- (stable)/A2 (stable)/A (stable)/AA- (stable)] (1).

Filiale de BPCE [A (stable)/A2 (positive)/A (stable)] (2).

Notations des obligations foncières	Note long terme	Perspective
Standard & Poor's	AAA	Stable
Moody's	Aaa	Stable
Scope Ratings	AAA	Stable

⁽¹⁾ Notations Standard & Poor's/Moody's/Fitch/Scope Ratings actualisées à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence

BILAN ÉCONOMIQUE SIMPLIFIÉ

	Au 30 jui	in 2017	Au 31 déce	mbre 2016
Actif (par type d'exposition)	Md€	%	Md€	%
Prêts hypothécaires et assimilés	38,8	48,3 %	39,4	46,7 %
Expositions Secteur public	31,5	39,3 %	34,7	41,2 %
Secteur public en France*	22,4	27,9 %	25,0	29,6 %
Secteur public à l'étranger	9,1	11,4 %	9,7	11,5 %
Valeurs de remplacement et autres actifs	10,0	12,4 %	10,3	12,2 %
Valeurs de remplacement	7,1	8,8 %	6,8	8,1 %
Autres actifs	2,9	3,6 %	3,4	4,0 %
TOTAL ACTIF	80,3	100,0 %	84,3	100,0 %

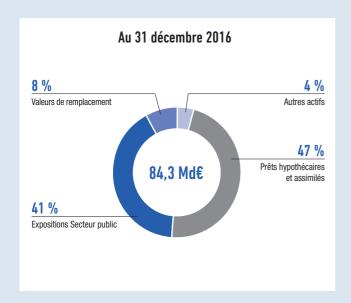
^{*} Y compris les dépôts et prêts court terme à la Banque de France de 1,02 Md€ fin juin 2017 et 2,4 Md€ fin 2016.

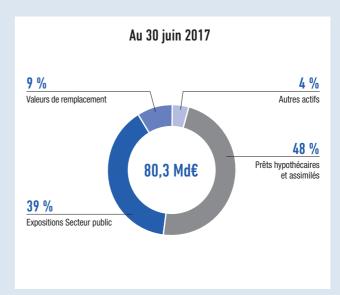
	Au 30 juin 2	017	Au 31 décembr	e 2016
■ Passif	Md€	%	Md€	%
Ressources privilégiées	66,0	82,2 %	66,8	79,2 %
Obligations foncières	66,3	82,6 %	67,4	80,0 %
Écart de change sur obligations foncières	- 0,5	- 0,6 %	- 0,8	- 1,0 %
Autres ressources privilégiées	0,2	0,3 %	0,2	0,2 %
Écart lié à la couverture des éléments de bilan	1,3	1,6 %	1,6	1,9 %
Ressources non privilégiées	13,0	16,2 %	15,9	18,9 %
Dettes chirographaires	7,7	9,6 %	10,5	12,5 %
Dettes subordonnées et assimilées	2,2	2,8 %	2,2	2,6 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	3,1	3,9 %	3,2	3,8 %
TOTAL PASSIF	80,3	100,0 %	84,3	100,0 %
Fonds propres selon les règles CRR/CRD IV	3,0	3,8 %	3,0	3,6 %

la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.
(2) Notations Standard&Poor's/Moody's/Fitch actualisées à la date de dépôt de l'actualisation du Document de référence.

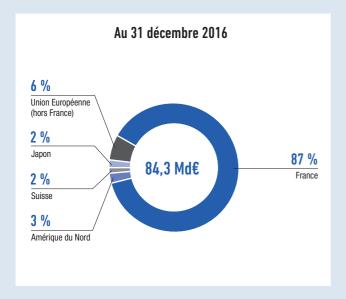
RÉPARTITION DES ACTIFS (1)

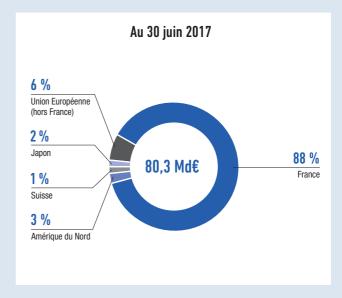
Par typologie





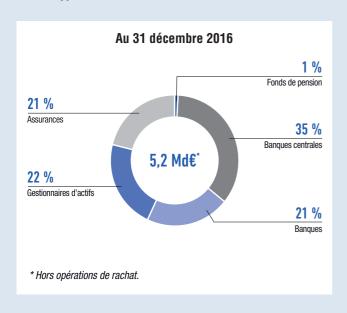
Par zone géographique

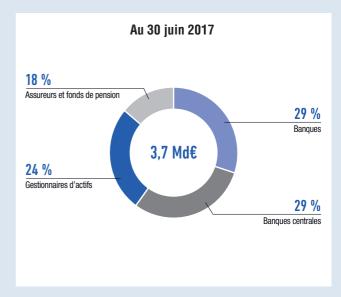




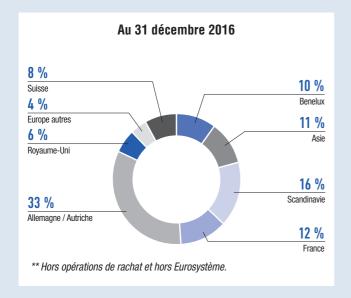
RÉPARTITION DES ÉMISSIONS

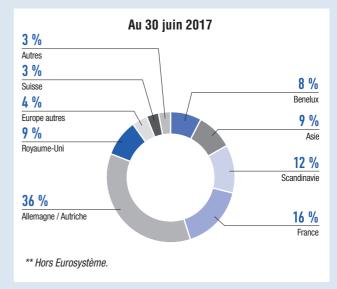
Par type d'investisseurs





■ Par zone géographique**





INDICATEURS DE PERFORMANCE

■ Activité	30 juin 2017	31 décembre 2016
Quotité moyenne des créances hypothécaires aux particuliers	74,2 %	74,9 %
Obligations foncières émises*	3,7 Md€	5,2 Md€
Passif privilégié	66,3 Md€	67,4 Md€

^{*} Hors opérations de rachat (0,2 Md€ en 2016).

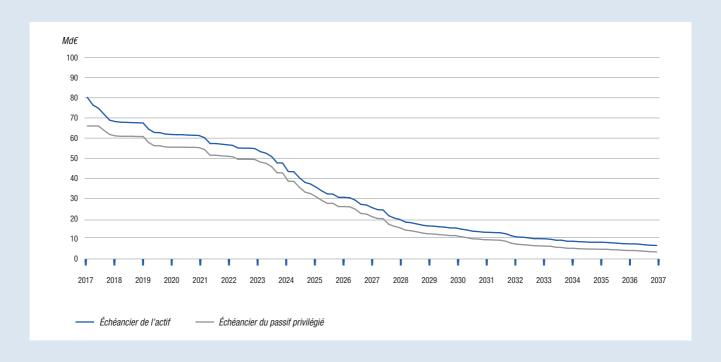
■ Résultats	30 juin 2017	30 juin 2016
Produit net bancaire	93,5 M€	188,6 M€
Résultat net	19,1 M€	78,9 M€

■ Solvabilité	30 juin 2017	31 décembre 2016
Fonds propres prudentiels	3,03 Md€	3,04 Md€
Ratio de solvabilité (méthode standard)	18,9 %	18,5 %
Ratio de Common Equity Tier-1	18,9 %	18,5 %

Ratios spécifiques à la société de crédit foncier	30 juin 2017	31 décembre 2016
Ratio de surdimensionnement réglementaire*	114,2 %	117,6 %
Ratio ressources non privilégiées/ressources privilégiées	16,8 %	18,5 %

^{*} Le ratio de surdimensionnement au 30 juin 2017 est estimé à la date de dépôt de la présente actualisation du Document de référence.

ÉCHÉANCIER DE L'ACTIF ET DU PASSIF PRIVILÉGIÉ AU 30 JUIN 2017





Rapport financier

RAI	PPORT DE GESTION DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2017	9	COMPTES INDIVIDUELS SEMESTRIELS	
1.	Principales opérations de la période	9	CONDENSÉS	15
2.	Évolution de l'actif	9	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	
3.	Évolution du passif	11	SUR L'INFORMATION FINANCIÈRE	
4.	Analyse du compte de résultat	12	SEMESTRIELLE 2017	46
5.	Analyse du risque de crédit	12	ATTESTATION DU RESPONSABLE DE	
6.	Analyse des risques financiers	13	L'ACTUALISATION DU DOCUMENT DE	
7.	Informations prudentielles et réglementaires	14	RÉFÉRENCE	47
Ω	Poreportivos d'avanir	1/		

Rapport de gestion du 1^{er} semestre 2017

Au 1er semestre 2017, l'activité de la Compagnie de Financement Foncier est restée conforme aux orientations stratégiques du Crédit Foncier, en synergie étroite avec le Groupe BPCE, et à ses propres engagements de gestion.

La Compagnie de Financement Foncier a émis sur cette période 3,7 Md€ d'obligations foncières. Au 30 juin 2017, le bilan de la

Compagnie de Financement Foncier est de 80,3 Md€ et son résultat net de 19.1 M€.

Les émissions de dettes privilégiées de la Compagnie de Financement Foncier bénéficient de la meilleure note de Standard & Poor's, Moody's et Scope Ratings respectivement AAA, Aaa et AAA, perspectives stables.

1. Principales opérations de la période

ACQUISITIONS ET CESSIONS

La Compagnie de Financement Foncier a poursuivi la réduction de ses expositions sur des entités du Secteur public international, en cédant pour 202,4 M€ de titres et de créances au 1er semestre 2017. Ces cessions, ainsi que les résiliations des *swaps* de couverture associés, ont dégagé une plus-value de + 7,3 M€ (+ 7,6 M€ en tenant compte des intérêts courus non échus).

FINANCEMENTS ET GESTION DE LA TRÉSORERIE

Au cours du 1er semestre 2017, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 3,7 Md€ net d'obligations foncières réparties en :

- 3,0 Md€ d'émissions publiques ;
- 0,7 Md€ d'émissions privées.

Toutes les émissions du 1er semestre 2017 ont été libellées en euros ; la répartition de leur placement confirme la diversité et la profondeur de la base d'investisseurs de la Compagnie de Financement Foncier avec, en particulier, la forte présence des investisseurs institutionnels et des banques centrales. Ces émissions ont été effectuées dans de très bonnes conditions financières et avec d'excellents niveaux de souscription, illustrant la persistance de la qualité de la signature de la Compagnie de Financement Foncier sur les marchés.

Le 1^{er} semestre 2017 a été marqué par les deux émissions publiques *benchmark* suivantes :

- 1,5 Md€ à six ans en janvier au taux de 0,33 %;
- 1,5 Md€ à cinq ans en mars au taux de 0,20 %.

Au 30 juin 2017 l'encours d'obligations foncières s'élève à 66,3 Md€, dettes rattachées incluses.

2. Évolution de l'actif

■ ACTIF (en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Caisse et banques centrales	1 019 958	2 400 000
Effets publics et valeurs assimilées	3 450 718	3 455 424
Prêts et créances sur les établissements de crédit	30 819 683	20 827 904
• À vue	470 623	244 151
• À terme	30 349 060	20 583 753
Opérations avec la clientèle	36 975 136	42 237 163
Obligations et autres titres à revenu fixe	5 594 557	12 724 987
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0
Immobilisations incorporelles et corporelles	0	0
Autres actifs	43 512	8 175
Comptes de régularisation	2 390 425	2 694 997
TOTAL DE L'ACTIF	80 293 990	84 348 650

Le total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier est en baisse au 30 juin 2017 par rapport à la situation du 31 décembre 2016 (- 4,1 Md€, soit - 4,8 %), en ligne avec la stratégie de maîtrise du bilan du groupe Crédit Foncier.

L'évolution de l'actif de la Compagnie de Financement Foncier a notamment été marquée par :

- la baisse des avoirs en Banque de France, en particulier du fait des remboursements d'obligations foncières arrivées à échéance au cours du 1^{er} semestre 2017 :
- la baisse de l'encours de prêts à la clientèle, liée notamment à un niveau particulièrement élevé des remboursements anticipés de la période (l'encours des crédits à l'habitat a diminué de 4,7 Md€

- par rapport au 31 décembre 2016 dont des remboursements anticipés pour un volume de 3,2 Md€);
- la hausse de l'encours des prêts et créances mobilisés, via des billets hypothécaires et des prêts au Crédit Foncier garantis par des créances selon l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier (+ 3,2 Md€ par rapport à fin décembre 2016);
- le remboursement par le Crédit Foncier de la quasi-totalité des billets hypothécaires auxquels la Compagnie de Financement Foncier avait souscrit, remplacés par des créances sous le régime de l'article L.211-38 du Code Monétaire et Financier.

(en millions d'euros)	30/06/2017	31/12/2016	Variation
Billets hypothécaires	730	7 321	- 6 591
Créances garanties par L.211-38	29 236	19 427	+ 9 809
TOTAL	29 966	26 748	+ 3 218

PORTEFEUILLE TITRES

Le portefeuille titres de la Compagnie de Financement Foncier, hors billets hypothécaires, a diminué de 543,9 M€ par rapport au 31 décembre 2016. Cette évolution intègre en particulier une baisse de 202,4 M€ du fait des cessions intervenues dans le cadre de la poursuite de la politique de réduction des expositions à l'international.

REFINANCEMENT GROUPE ET MOBILISATION DE CRÉANCES

Dans le cadre de son activité, la Compagnie de Financement Foncier offre au Crédit Foncier et aux autres entités du Groupe BPCE des refinancements par le biais de prêts, garantis par la mobilisation de créances sous le régime de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier.

Ces prêts sont classés en prêts et créances à terme sur les établissements de crédit et les billets hypothécaires en titres de placement. Au cours du 1er semestre 2017, l'encours de ces prêts a sensiblement augmenté, passant de 26,8 Md€ (incluant les billets hypothécaires) au 31 décembre 2016 à 30,0 Md€ au 30 juin 2017. Cette hausse concerne les prêts au Crédit Foncier, garantis par des créances sous le régime de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier.

Au 30 juin 2017, l'encours de ces prêts est ainsi constitué de :

- 20,1 Md€ de prêts au Crédit Foncier, garantis par des créances sur le Secteur public territorial et sur les Particuliers;
- 2,5 Md€ de prêts à d'autres entités du Groupe BPCE, garantis par des créances sur le Secteur public territorial en France ;
- 6,6 Md€ de prêts à BPCE au titre des valeurs de remplacement, garantis par un portefeuille de créances.

Le montant global des garanties reçues en couverture de ces prêts s'élève à 29,8 Md€, correspondant au capital restant dû des créances affectées en garantie au 30 juin 2017.

AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

Les autres actifs s'établissent à 43,5 M€ au 30 juin 2017 contre 8.2 M€ au 31 décembre 2016.

Cette hausse est essentiellement due à une créance d'intégration fiscale de 35,7 M€ au 30 juin 2017, représentant l'indemnité due par le Crédit Foncier et devant être égale à l'économie potentielle d'impôt sur les sociétés à raison du déficit fiscal constaté, en application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier (article 2).

Les comptes de régularisation s'établissent à 2,4 Md€ au 30 juin 2017 contre 2,7 Md€ au 31 décembre 2016, principalement du fait de la diminution des intérêts courus non échus sur les contrats d'échange.

3. Évolution du passif

PASSIF (en milliers d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	6 603 509	8 778 050
• À vue	375	355
• À terme	6 603 134	8 777 695
Opérations avec la clientèle	0	0
• À vue	0	0
Dettes représentées par un titre	66 452 546	67 573 795
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	150 575	151 243
Emprunts obligataires (obligations foncières)	66 301 971	67 422 552
Autres passifs	1 811 634	2 261 259
Comptes de régularisation	2 278 986	2 514 616
Provisions	21 315	20 435
Dettes subordonnées	0	0
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	3 106 000	3 180 495
Capital souscrit	2 537 460	2 537 460
• Primes d'émission	343 002	343 002
Réserves	119 152	114 468
 Provisions réglementées et subventions d'investissement 	0	0
Report à nouveau	87 313	91 889
Résultat en instance d'affectation	0	0
Résultat de la période	19 073	93 676
TOTAL DU PASSIF	80 293 990	84 348 650

Les dettes envers les établissements de crédit se réduisent de 2,2 Md€. Cette diminution s'explique principalement par une baisse de l'encours des titres donnés en pension (- 1,7 Md€ par rapport au 31 décembre 2016) et des emprunts et comptes à terme (- 0,5 Md€).

Les dettes représentées par un titre ont diminué de 1,1 Md€ au cours du 1er semestre 2017, du fait de la réduction des encours d'obligations foncières liée essentiellement à des remboursements contractuels.

Les autres passifs diminuent de 0,5 Md€ principalement du fait de la baisse des dépôts reçus dans le cadre des opérations de collatéralisation sur les produits dérivés.

Les comptes de régularisation sont en réduction de 0,2 Md€ par rapport à fin 2016.

Les provisions s'élèvent à 21,3 M€ au 30 juin 2017, en hausse de 0,9 M€ par rapport au 31 décembre 2016, hausse résultant de la comptabilisation d'une provision pour litiges.

Les capitaux propres sont relativement stables à fin juin 2017 par rapport à fin décembre 2016, le principal impact s'expliquant par la distribution du résultat de l'exercice 2016 et la constatation du résultat du 1er semestre 2017.

4. Analyse du compte de résultat

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)	1 ^{er} semestre 2017	1 ^{er} semestre 2016
Produit net bancaire	93 450	188 635
Frais généraux	- 64 828	- 59 790
Résultat brut d'exploitation	28 622	128 845
Coût du risque	- 3 641	- 4 418
Résultat d'exploitation	24 982	124 427
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	7 319	- 48
Résultat courant avant impôts	32 301	124 378
Impôt sur les bénéfices	- 13 228	- 45 465
RÉSULTAT NET	19 073	78 914

PRODUIT NET BANCAIRE

Le produit net bancaire s'établit à 93,5 M€ au 30 juin 2017, fortement impacté par le niveau élevé des remboursements anticipés de crédits immobiliers sur les Particuliers.

À fin juin 2017, le taux de remboursements anticipés s'établit à 20,4 % contre 13,1 % pour l'année 2016; ces remboursements anticipés importants provoquent, entre autres, une accélération des amortissements des surcotes/décotes sur les créances acquises impactant négativement la marge nette d'intérêts (- 102 M€ par rapport au 1^{er} semestre 2016).

RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION

Les frais généraux restent maîtrisés. Ils ont cependant enregistré au 1er semestre 2017 une légère augmentation de 5 M€ par rapport à la même période de l'année précédente, principalement du fait des hausses :

- de la cotisation au Fonds de Résolution Unique pour un montant de 5,5 M€ (soit une charge additionnelle de 1,3 M€);
- des indemnités de remboursements anticipés reversées au Crédit Foncier (soit une variation de 8,6 M€ par rapport au 1er semestre 2016).

Le résultat brut d'exploitation ressort ainsi à 28,6 M€ à fin juin 2017 contre 128,8 M€ au 30 juin 2016.

COÛT DU RISQUE

Le coût du risque représente une charge de 3,6 M€ au 30 juin 2017, soit un niveau plus faible qu'au 1er semestre 2016 (4,4 M€).

GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

Les cessions d'actifs ayant porté sur un encours de 202,4 M€ ont généré une plus-value de 7,3 M€ au 1er semestre 2017.

IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices au titre du 1er semestre 2017 s'élève à 13,2 M \in contre 45,5 M \in au 1er semestre 2016.

RÉSULTAT NET

Après déduction de l'impôt sur les sociétés, le résultat net de la Compagnie de Financement Foncier pour le 1er semestre 2017 s'établit à 19,1 M€.

5. Analyse du risque de crédit

ANALYSE GLOBALE

La Compagnie de Financement Foncier est principalement exposée aux risques de crédit et de contrepartie. L'exposition à ces types de risque est toutefois limitée par :

- une sélection rigoureuse de ses actifs et de ses contreparties ;
- la mise en place de garanties conformément au cadre légal applicable aux sociétés de crédit foncier;
- un environnement de contrôle interne spécifique s'inscrivant dans celui du groupe Crédit Foncier et plus largement du Groupe BPCE.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

Aucun prêt ou créance sur les établissements de crédit n'a fait l'objet d'un déclassement en douteux au 1er semestre 2017. Sur les 30,8 Md€ de créances sur les établissements de crédit, 29,3 Md€ représentent des prêts à des entités du Groupe BPCE. Par ailleurs, ces prêts sont intégralement garantis par des créances sous le régime de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier.

La qualité de la signature de l'ensemble des entités du Groupe BPCE combinée à la qualité des créances apportées en garanties limite fortement le risque associé à ces expositions.

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Les prêts et créances sur la clientèle s'élèvent à 37,0 Md€ au 30 juin 2017, dont 1,5 Md€ de créances douteuses contre respectivement 42,2 Md€ et 1,4 Md€ de créances douteuses au 31 décembre 2016. Au 30 juin 2017, les créances douteuses restent quasi exclusivement concentrées sur les crédits à l'habitat pour 99,8 %. Corrélativement, sur un total de 109,1 M€ de dépréciations, 109,06 M€ concernent les crédits à l'habitat.

TITRES DE PLACEMENT

L'encours de titres de placement (y compris les créances rattachées) s'élève à 730,3 M€ au 30 juin 2017, exclusivement constitué de billets hypothécaires bénéficiant de garanties à hauteur de 760,8 M€. Aucun déclassement en douteux ni dépréciation n'a été enregistré au 1er semestre 2017 sur ces titres.

TITRES D'INVESTISSEMENT

L'encours de titres d'investissement s'élève à 8,3 Md€ (ICNE inclus et après surcote/décote) au 30 juin 2017. Aucun déclassement en douteux ni dépréciation n'a été enregistré au 1er semestre 2017 sur ces titres.

Les encours en valeur nette comptable (ICNE inclus et après surcotes/décotes) se répartissent entre l'Italie (30 %), les États-Unis (20 %), le Japon (24 %), la France (11 %), le Canada (7 %), l'Espagne (5 %), la Pologne (3 %), et d'autres pays (1 %).

6. Analyse des risques financiers

RISQUE DE TAUX ET DE CHANGE

La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position de change à l'exception de celles, très faibles, qui résultent des ajustements inhérents à toute opération de couverture, les opérations initiées en devises non-euros étant, dès leur conclusion, ramenées en euros.

Grâce à la mise en place d'un ensemble de mécanismes de couverture, la Compagnie de Financement Foncier est soumise au risque de taux de façon très marginale.

Dès leur entrée dans le bilan, les actifs sont, si nécessaire, transformés en éléments à taux variable en euros. Des swaps de macro-couverture sont conclus quand il s'agit d'acquisition de portefeuille de prêts, des swaps de micro-couverture sont réalisés pour toute opération unitaire. De même, les dettes émises par la Compagnie de Financement Foncier sont micro-swapées dès leur origine pour constituer un passif à taux variable en euros.

La position de taux est par ailleurs revue chaque trimestre et des opérations d'ajustement de macro-couverture sont réalisées en cas de déformation de la position afin de maintenir les impasses de taux dans d'étroites limites que s'est fixée la Compagnie de Financement Foncier. Les risques de base, résultant de taux de référence différents sur les positions déjà transformées en taux révisable par des swaps, sont également gérés en macro-couverture.

Toutes les contreparties à ces contrats d'échange de taux ou de devises ont conclu avec la Compagnie de Financement Foncier des accords asymétriques de collatéralisation prévoyant des dépôts de garantie sécurisés au bénéfice de la Compagnie de Financement Foncier en cas de position débitrice et en fonction de leur niveau de notation. Dans la très grande majorité des cas, ces appels de fonds sont réalisés quotidiennement. Si la position est inversée, ces accords prévoient que la Compagnie de Financement Foncier

n'effectuera aucun versement de collatéral. Au 30 juin 2017, le montant des dépôts reçus s'élève à 1,6 Md€.

Du fait de cet ensemble de principes de gestion, la Compagnie de Financement Foncier détient d'importants encours d'instruments financiers de micro- et macro-couverture en taux et en devises.

Au cours du 1^{er} semestre 2017, la Compagnie de Financement Foncier a continué de conclure de tels instruments financiers en accompagnement de ses activités d'acquisition, d'émission et de gestion de bilan.

Au 30 juin 2017, les encours d'instruments financiers de micro et macro-couverture s'élèvent à 80,5 Md€ dont 62,6 Md€ de *swaps* de taux et 17,9 Md€ de *swaps* de devises; ils étaient respectivement de 82,6 Md€ à fin 2016 dont 61,1 Md€ de *swaps* de taux et 21,5 Md€ de *swaps* de devises.

Compte tenu des règles de gestion de la Compagnie de Financement Foncier, les déformations de la position de taux proviennent d'événements non connus à l'origine et intervenant en cours de vie des opérations. Il s'agit principalement des remboursements anticipés de prêts, majoritairement à taux fixe, du secteur concurrentiel accordés à des personnes physiques. La date de l'événement n'étant pas prévisible et le montant des indemnités perçues par le prêteur étant plafonné réglementairement, la Compagnie de Financement Foncier ne peut couvrir totalement le risque encouru à l'origine.

Sur le 1er semestre 2017, le niveau des taux des prêts immobiliers est resté bas et la tendance constatée sur 2015 et 2016 concernant les renégociations ou les remboursements par anticipation des prêts immobiliers aux particuliers s'est poursuivie. Sur le premier semestre 2017, l'ensemble des prêts aux particuliers a enregistré un taux de remboursements anticipés très important de 20,4 % contre 13,1 % sur l'année 2016 et 14,8 % sur l'année 2015.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie au 1er semestre 2017, la Compagnie de Financement Foncier s'étant engagée à toujours maintenir une trésorerie disponible lui permettant de faire face aux échéances contractuelles de l'ensemble de ses dettes privilégiées, pendant un an, sans ressources nouvelles.

Au 30 juin 2017, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 1,1 Md€, dont 1 Md€ au jour le jour déposé

auprès de la Banque de France, et de 6,6 Md€ prêtés à moins de deux mois à BPCE et intégralement garantis par un portefeuille de prêts.

Le ratio de liquidité de la Compagnie de Financement Foncier, applicable depuis le 1er octobre 2015 suite à la transposition des dispositions de la directive CRD IV, ratio dit « LCR » (Liquidity Coverage Ratio), a toujours été supérieur à 100 % depuis cette date.

7. Informations prudentielles et réglementaires

La Compagnie de Financement Foncier publie également un rapport sur le contrôle et suivi des risques (présenté en page 48 de la présente actualisation du Document de référence) dans lequel figurent les informations et indicateurs applicables aux sociétés de crédit foncier selon la réglementation en vigueur.

Ce rapport intègre par ailleurs des informations complémentaires sur le suivi des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

8. Perspectives d'avenir

Au cours du 2nd semestre de l'année 2017, la Compagnie de Financement Foncier entend poursuivre son développement, en parfaite cohérence avec les orientations stratégiques du Crédit Foncier et du Groupe BPCE :

- sélection rigoureuse et gestion active des encours afin de maintenir un haut niveau de qualité des actifs ;
- poursuite de son activité de refinancement du Crédit Foncier ou d'autres entités du Groupe BPCE, par achats ou mobilisations de prêts;
- optimisation des opérations de couverture des risques financiers.

Comptes individuels semestriels condensés

BILAN (en milliers d'euros)

■ ACTIF	Cf. Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Caisse et banques centrales		1 019 958	1 100 043	2 400 000
Effets publics et valeurs assimilées	3	3 450 718	3 594 319	3 455 424
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	30 819 683	20 628 543	20 827 904
• À vue		470 623	188 843	244 151
• À terme	·	30 349 060	20 439 700	20 583 753
Opérations avec la clientèle	2	36 975 136	44 028 035	42 237 163
 Autres concours à la clientèle 		36 975 136	44 028 035	42 237 163
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	5 594 557	11 784 975	12 724 987
Participations et autres titres détenus à long terme*			4	
Immobilisations incorporelles et corporelles				
Autres actifs	4	43 512	7 452	8 175
Comptes de régularisation	5	2 390 425	2 842 551	2 694 997
TOTAL DE L'ACTIF		80 293 990	83 985 922	84 348 650

^{*} Certificats d'associés au titre de la « garantie des dépôts » comptabilisés en 2015.

■ PASSIF	Cf. Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Banques centrales				
Dettes envers les établissements de crédit	6	6 603 509	8 223 975	8 778 050
• À vue		375	2 396	355
• À terme		6 603 134	8 221 579	8 777 695
Opérations avec la clientèle	7		2	
• À vue			2	
Dettes représentées par un titre	8	66 452 546	67 119 863	67 573 795
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	1	150 575	150 466	151 243
Emprunts obligataires (obligations foncières)		66 301 971	66 969 398	67 422 552
Autres passifs	9	1 811 634	2 865 394	2 261 259
Comptes de régularisation	10	2 278 986	2 572 602	2 514 616
Provisions	11	21 315	18 353	20 435
Dettes subordonnées				
Fonds pour risques bancaires généraux		20 000	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	12	3 106 000	3 165 733	3 180 495
Capital souscrit		2 537 460	2 537 460	2 537 460
Primes d'émission		343 002	343 002	343 002
Réserves		119 152	114 468	114 468
 Provisions réglementées et subventions d'investissement 				
Report à nouveau		87 313	91 889	91 889
Résultat en instance d'affectation				
Résultat de la période		19 073	78 914	93 676
TOTAL DU PASSIF		80 293 990	83 985 922	84 348 650

HORS-BILAN (en milliers d'euros)

	Cf. Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS				
Engagements de financement		1 159 590	817 733	868 607
 Engagements en faveur d'établissements de crédit 	13			
 Engagements en faveur de la clientèle 	13	852 914	760 657	789 502
 Autres valeurs affectées en garantie 	13	306 675	57 076	79 104
Engagements de garantie				
 Engagements en faveur d'établissements de crédit 	13			
 Engagements en faveur de la clientèle 	13			
Engagements sur titres				
 Autres engagements donnés 	13			
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS				
Engagements de financement		34 201 507	29 141 174	31 032 177
 Engagements reçus d'établissements de crédit 	14	3 565 708	3 256 347	3 658 292
 Autres valeurs reçues en garantie du Groupe 	14	30 635 799	25 884 827	27 373 885
Engagements de garantie		34 433 480	39 109 876	39 103 926
 Engagements reçus d'établissements de crédit 	14	6 232 613	5 753 808	6 983 537
 Engagements reçus de la clientèle 	14	28 200 866	33 356 068	32 120 388
Engagements sur titres		20 000	46 964	
TOTAL DES ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES				
Achats et ventes de devises	15	17 924 811	23 181 557	21 488 125
Autres instruments financiers	15	64 393 299	62 949 072	62 999 652

COMPTE DE RÉSULTAT (en milliers d'euros)

	Cf. Notes	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Intérêts et produits assimilés	16	1 231 590	1 424 177	2 850 600
Intérêts et charges assimilées	16	- 1 202 916	- 1 267 392	- 2 571 615
Marge nette d'intérêts		28 674	156 785	278 984
Commissions produits	17	66 651	33 177	82 972
Commissions charges	17	- 884	- 1 026	- 2 047
Gains ou pertes s/opérations des portefeuilles de négociation	18	- 22	- 301	- 456
Autres produits d'exploitation bancaire	19	90	2	7
Autres charges d'exploitation bancaire	19	- 1 059	- 1	- 4
Produit net bancaire		93 450	188 635	359 457
Frais de personnel	20	- 28	- 17	- 60
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	20	- 10 713	- 11 409	- 23 033
Services extérieurs et autres charges	20	- 54 087	- 48 364	- 104 596
Amortissements				
Frais généraux		- 64 828	- 59 790	- 127 689
Résultat brut d'exploitation		28 622	128 845	231 768
Coût du risque	21	- 3 641	- 4 418	- 27 078
Résultat d'exploitation		24 982	124 427	204 690
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	22	7 319	- 48	- 48
Résultat courant avant impôt		32 301	124 378	204 642
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	23	- 13 228	- 45 465	- 110 965
RÉSULTAT NET		19 073	78 914	93 676
Résultat par action (2) (en euros)		0,12	0,50	0,59
Résultat dilué par action (en euros)		0,12	0,50	0,59

⁽¹⁾ Les impôts et taxes et contributions réglementaires incluent notamment la Taxe de Risque Systémique des Banques (TSB) pour un montant semestriel de - 1,37 M€ (contre - 1,66 M€ en juin 2016) ainsi que les contributions réglementaires comprenant essentiellement la cotisation FRU (Fonds de Résolution Unique) pour un montant semestriel de - 5,54 M€ (contre - 4,2 M€ en juin 2016).

L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie des comptes individuels semestriels.

⁽²⁾ Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre d'actions de la période.

Annexe aux comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier

1. CADRE GÉNÉRAL

La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 513-2 à L. 513-27 du Code Monétaire et Financier.

C'est un établissement de crédit, agréé en qualité d'établissement de crédit spécialisé (ECS) selon l'ordonnance n°2013-544 du 27 juin 2013 relative aux établissements de crédit et aux sociétés de financement, entrée en vigueur le 1er janvier 2014 transposant en droit français un règlement (CRR) et une directive (CRD IV) européens. À ce titre, elle applique le règlement n° 99-10 du CRBF modifié, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte notamment sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier;
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- leurs normes de gestion spécifiques.

La Compagnie de Financement Foncier est affiliée à BPCE. À ce titre, elle bénéficie du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, la Compagnie de Financement Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'Épargne.

2. FAITS SIGNIFICATIFS DU SEMESTRE

2.1. ACTIVITÉ COURANTE

Au cours du 1er semestre 2017, la Compagnie de Financement Foncier n'a acquis aucune créance auprès du Crédit Foncier. Le mécanisme du refinancement des crédits distribués par le Crédit Foncier s'est fait principalement sous le format prévu par l'article L. 211-38.

Dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier qui prévoit la possibilité pour un établissement d'octroyer un prêt à un autre établissement financier, prêt dont le remboursement est sécurisé par la mise en garantie d'un ensemble de créances, la Compagnie de Financement Foncier a mis en place, depuis plusieurs années, des lignes de prêts avec sa maison mère, le Crédit Foncier, pour un total de 20 122,5 M€ au 30 juin 2017 et avec certaines Caisses d'Épargne ou Banques Populaires pour un montant total au 30 juin 2017 de 193,6 M€. Des concours de nature identique sont également accordés à BPCE SA, dont le

montant au 30 juin 2017 s'élève à 8 920 M€, hors créances rattachées. L'ensemble des concours sous format L. 211-38 est collatéralisé à hauteur de 29 875,03 M€.

La quasi-totalité des billets hypothécaires souscrits auprès du Crédit Foncier a fait l'objet d'un remboursement anticipé en janvier 2017 pour un montant de nominal de 6 202 M€ représentatif de créances aux particuliers. Le résultat de cette opération se limite à la constatation des intérêts.

Corrélativement, le Crédit Foncier a mobilisé auprès de la Compagnie de Financement Foncier 7 097 M€ de nominal de créances aux particuliers dans le cadre de l'article L. 211-38 (cf. ci-dessus).

Les valeurs de remplacement de la Compagnie de Financement Foncier, définies selon le décret n°2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code Monétaire et Financier, s'élèvent à 7 070,6 M€. Outre les disponibilités, ces valeurs de remplacement sont essentiellement composées de prêts octroyés dans le cadre de l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier.

S'agissant du refinancement, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 3 671 M€, libellés en euros, d'obligations foncières au cours du 1er semestre 2017. Elle a également la possibilité de souscrire des lignes de refinancement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion globale des garanties (pool 3G). Aucun titre n'est actuellement mis en nantissement auprès de la Banque Centrale Européenne.

2.2. CESSIONS SUR LE MARCHÉ

La Compagnie de Financement Foncier a cédé au 1er semestre trois lignes de titres.

Au total, un encours de 202,4 M€, en valeur convertie à l'origine pour les titres en devises, a ainsi été cédé, représentant moins de 3 % de l'encours total. Ces cessions ainsi que la résiliation des swaps de couverture associés ont dégagé un résultat de + 7,3 M€, avant impôt, enregistré dans le compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés ».

2.3. REMBOURSEMENTS ANTICIPÉS

Compte tenu du contexte de taux bas, le taux de remboursement anticipé moyen constaté sur les crédits aux particuliers reste important, à 20,4 % des encours pour le 1 er semestre 2017, contre 13,1 % pour l'année 2016. Les sorties d'actifs correspondants représentent 3 217 M€.

Ceci se traduit essentiellement en termes de produit net bancaire par :

- un amortissement accéléré des surcotes/décotes d'acquisition, dont l'impact est estimé à - 162,1 M€ sur le semestre sur un montant total de - 204 M€;
- la perception d'indemnités de remboursements pour un peu plus de 58 M€; il convient de rappeler qu'au titre de la prestation de services rendus par le Crédit Foncier, un tiers de ces indemnités lui sont reversées, soit un montant de - 18.8 M€ au 30 juin 2017.

En revanche, le volume des remboursements anticipés sur les *Corporates* est resté stable au 1er semestre, les sorties d'actifs représentant près de 100 M€ au 30 juin 2017. Ceci s'est traduit par la perception d'indemnités de remboursement anticipés de 8,4 M€, ainsi que par un impact négatif de - 3,8 M€ au titre de la couverture associée.

Les demandes de décomptes sont en baisse notable sur la fin du second trimestre, le rythme des amortissements accélérés des surcotes pourrait décroître au 2nd semestre si cette tendance se traduisait dans les remboursements anticipés des prochains mois.

2.4. RACHAT D'OBLIGATIONS FONCIÈRES

La Compagnie de Financement Foncier a racheté au cours du 1er semestre une partie de ses propres obligations émises sur le marché pour un nominal de 39 M€. Les surcotes/décotes réalisées lors de ces rachats ont été directement comptabilisées en résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » conformément à la réglementation. Les gains ou pertes de résiliations des couvertures associées aux émissions annulées ont été directement comptabilisés en résultat dans les mêmes postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées »

L'impact net en résultat, avant impôts, de ces rachats sur le 1er semestre 2017 est un gain significatif de 9,3 M€ justifié notamment par la maturité importante de certaines lignes (2055).

3. ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLOTURE

Aucun évènement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes du 30 juin 2017, n'est intervenu entre la date de clôture et le 31 juillet 2017, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

4. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

4.1. MÉTHODES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION APPLIQUÉES

Les comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

4.2. CHANGEMENTS DE MÉTHODES COMPTABLES

Aucun changement de méthode comptable n'a affecté les comptes du 1er semestre 2017.

4.3. PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes semestriels.

Les principes et méthodes comptables appliquées sont identiques à ceux utilisés pour les arrêtés de comptes annuels. En particulier, les produits et charges rattachés à la période semestrielle ont été déterminés en respectant le principe de séparation des exercices.

SOMMAIRE AUX NOTES ANNEXES

NOTE 1.	Prêts et créances sur les établissements de crédit	21	NOTE 12.	Évolution des capitaux propres	32
NOTE 1 <i>BIS</i> .	Répartition des encours		NOTE 13.	Engagements donnés	33
	de créances à terme sur les établissements		NOTE 14.	Engagements reçus	34
	de crédit	22	NOTE 15.	Opérations sur	
NOTE 2.	Prêts et créances sur la clientèle	23		instruments financiers à terme	35
NOTE 2 <i>BI</i> S A.	Dépréciations et provisions constituées en		NOTE 16.	Intérêts, produits et charges assimilés	36
	couverture de risque		NOTE 17.	Commissions nettes	37
	crédit	24	NOTE 18.	Gains ou pertes sur	
NOTE 2 <i>BIS</i> B.	Surcotes - décotes sur créances acquises	24		opérations des portefeuilles de négociation	37
NOTE 3.	Titres de placement et d'investissement	25	NOTE 19.	Autres produits et charges	38
NOTE 3 <i>BIS</i> .	Risque souverain	26	NOTE 00	d'exploitation bancaire	30
NOTE 3 TER.	Immobilisations financières	27	NOTE 20.	Charges générales d'exploitation	39
NOTE 4.	Autres actifs	27	NOTE 21.	Coût du risque	40
NOTE 5.	Comptes de régularisation actif	28	NOTE 22.	Gains ou pertes sur actifs immobilisés	40
NOTE 6.	Dettes envers les	20	NOTE 23.	Impôts sur les bénéfices	40
110120.	établissements de crédit	29	NOTE 24.	Opérations avec les	
NOTE 7.	Dettes envers la clientèle	30		établissements de crédit liés	41
NOTE 8.	Dettes représentées par un titre	30	NOTE 25.	État des positions de change	42
NOTE 9.	Autres passifs	30	NOTE 26.	État des positions : risque	
NOTE 10.	Comptes de régularisation			de liquidité	43
	passif	31	NOTE 27.	Tableau des flux de	
NOTE 11.	Provisions	31		trésorerie	44

NOTE 1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Créances à vue sur les établissements de crédit	470 623	188 843	244 151
Comptes ordinaires débiteurs	52 986	39 230	28 398
Comptes et prêts au jour le jour			
Valeurs non imputées (à vue)	417 637	149 613	215 753
Créances rattachées			
Créances à terme sur les établissements de crédit	30 349 060	20 439 700	20 583 753
Comptes et prêts à terme	1 092 865	1 118 759	1 121 802
Créances garanties par L. 211-38 (voir détail en note 1 <i>bis</i>)	29 236 081	19 302 841	19 426 941
Titres reçus en pension livrée			
Prêts subordonnés et prêts participatifs			
Créances rattachées	20 114	18 100	35 010
Créances douteuses			
MONTANT BRUT DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	30 819 683	20 628 543	20 827 904
Dépréciations des créances douteuses			
Dépréciations des créances douteuses			
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	30 819 683	20 628 543	20 827 904
DÉTAIL DES CRÉANCES À TERME (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à terme			
dont opérations Groupe			
dont opérations hors Groupe	1 092 865	1 118 759	1 121 802
Créances garanties			
dont opérations Groupe	29 236 081	19 302 841	19 426 941
dont opérations hors Groupe			
Créances rattachées			
dont opérations Groupe	15 766	13 652	12 865
dont opérations hors Groupe	4 348	4 448	22 145
Créances Groupe	29 251 847	19 316 493	19 439 806
Créances hors Groupe	1 097 214	1 123 207	1 143 947
TOTAL	30 349 060	20 439 700	20 583 753
DÉTAIL DES CRÉANCES À VUE (GROUPE/HORS GROUPE)			
Comptes et prêts à vue			
dont opérations Groupe	50 068	36 060	28 242
dont opérations hors Groupe	2 917	3 170	155
Créances rattachées			
dont opérations Groupe			
dont opérations hors Groupe			
Valeurs non imputées			
		149 561	215 734
dont opérations Groupe (au palier Crédit Foncier)	417 618	149 301	210101
dont opérations Groupe (au palier Crédit Foncier)	417 618 20	149 361 52	20
 dont opérations Groupe (au palier Crédit Foncier) dont opérations hors Groupe 			20
dont opérations Groupe (au palier Crédit Foncier)	20	52	

NOTE 1 *BIS*. RÉPARTITION DES ENCOURS DE CRÉANCES À TERME SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
(en milliers d'euros)	Valeur brute	Dépréciations Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
CRÉANCES À TERME				
Refinancement habitat aidé				
Refinancement habitat concurrentiel				
Personnes publiques	1 097 213	1 097 213	1 123 207	1 143 947
Autres prêts aux établissements de crédit*	29 251 847	29 251 847	19 316 493	19 439 806
Créances à terme douteuses				
MONTANT NET DES PRÊTS ET CRÉANCES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	30 349 060	0 30 349 060	20 439 700	20 583 753
* dont :				
Valeurs de remplacement sous L. 211-38, avec BPCE	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 600 000
Prêts garantis par des créances (SPT, Particuliers, <i>Corporates</i>) sous L. 211-38, avec Crédit Foncier	20 122 500	20 122 500	10 172 000	10 303 000
Prêts garantis par des créances SPT sous L. 211-38, avec BPCE, des Caisses d'Épargne et Banques Populaires	2 513 581	2 513 581	2 530 841	2 523 941
Créances rattachées et autres	15 766	15 766	13 652	12 865
TOTAL	29 251 847	0 29 251 847	19 316 493	19 439 806

NOTE 2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en milliers	Cre	éances saine	es	Créa	nces douteı	ises	D	épréciations		М	ontants Nets	3
d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	30/06/2017	30/06/2016 3	1/12/2016	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes ordinaires débiteurs												
Concours à la clientèle	35 617 047	42 722 838	40 925 204	1 467 208	1 402 322	1 417 841	109 118	97 125	105 882	36 975 136	44 028 035	42 237 163
Prêts à la clientèle financière												
Crédits à l'exportation												
Crédits de trésorerie (1)	818 204	1 212 096	1 063 370							818 204	1 212 096	1 063 370
Crédits à l'équipement ⁽²⁾	6 649 861	7 307 271	6 973 638	- 57	41	- 31	34	534	34	6 649 769	7 306 779	6 973 573
Crédits à l'habitat	28 028 291	34 057 724	32 755 152	1 464 254	1 399 049	1 414 809	109 057	96 564	105 822	29 383 488	35 360 209	34 064 139
Autres crédits à la clientèle	3 784	4 529	4 010	226	37	35	27	28	26	3 983	4 539	4 020
Valeurs non imputées	24	930	106							24	930	106
Créances rattachées	116 883	140 287	128 927	2 785	3 195	3 028				119 668	143 482	131 955
GÉNÉRAL (3)	35 617 047	42 722 838	40 925 204	1 467 208	1 402 322	1 417 841	109 118	97 125	105 882	36 975 136	44 028 035	42 237 163

Parmi les créances, les créances restructurées représentent un montant de 468,5 M€ au 30 juin 2017 dont 119,7 M€ sont classées en encours sains. NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intragroupe sur les concours à la clientèle.

⁽¹⁾ En 2007, la société a acheté les créances sur le Secteur public territorial d'Ixis CIB, devenu Natixis, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à

^{818,2} M€ au 30 juin 2017 contre 1 056 M€ au 31 décembre 2016.
Les crédits à l'équipement représentent des prêts aux collectivités territoriales.
Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale s'élèvent à 3,3 Md€ au 30 juin 2017 en capitaux restant dus. Ce montant s'élève à 2,3 Md€ après haircut et contrainte de surdimensionnement.

NOTE 2 *BIS* A. DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS CONSTITUÉES EN COUVERTURE DE RISQUE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	31/12/2015	31/12/2016 retraité ⁽²⁾	Dotations	Reprises	30/06/2017
DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF					
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit (1)	88 501	105 882	29 830	- 26 593	109 118
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF					
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	16 129	19 377		- 300	19 077
TOTAL	104 630	125 259	29 830	- 26 893	128 195

⁽¹⁾ Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

NOTE 2 BIS B. SURCOTES - DÉCOTES SUR CRÉANCES ACQUISES

(en milliers d'euros)	31/12/2015	Reclassement Régularisation		Étalement	31/12/2016	Reclassement Régularisation	Nouvelles entrées Étalement	30/06/2017
CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENT DE CRÉDIT	rs							
Surcotes	47 589			- 10 414	37 175		- 5 123	32 052
Décotes								
Net	47 589			- 10 414	37 175		- 5 123	32 052
CRÉDITS À LA CLIENTÈLE								
Créances saines								
Surcotes	1 439 601	- 17 705	558 044	- 380 596	1 599 344	- 10 231	- 267 321	1 321 792
Décotes	- 1 019 847	11 304	- 42 023	116 544	- 934 022	6 295	65 042	- 862 685
Créances douteuses								
Surcotes	29 092	17 705		- 11 638	35 159	10 231	- 7 395	37 995
Décotes	- 29 794	- 11 276		12 597	- 28 473	- 6 331	5 654	- 29 150
Net	419 052	28	516 021	- 263 093	672 008	- 36	- 204 020	467 952
TOTAL	466 641	28	516 021	- 273 507	709 183	- 36	0 - 209 143	500 004

⁽²⁾ Retraitement du stock du 31 décembre 2016, en cohérence avec la note 2. Pour rappel, montant publié "en dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif" est de 113 446 K€.

NOTE 3. TITRES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT

		30/06/2017			30/06/2016			31/12/2016	
	Titres de	Titres d'investis-		Titres de	Titres d'investis-		Titres de	Titres d'investis-	
(en milliers d'euros)	placement	sement	Total	placement	sement	Total	placement	sement	Total
Effets publics et valeurs assimilées*		3 389 668	3 389 668		3 531 950	3 531 950		3 410 338	3 410 338
Créances rattachées		61 050	61 050		62 369	62 369		45 085	45 085
Sous total		3 450 718	3 450 718		3 594 319	3 594 319		3 455 424	3 455 424
Obligations*		4 804 803	4 804 803		5 466 244	5 466 244		5 334 220	5 334 220
Titres du marché interbancaire (Billets Hypothécaires)*	730 000		730 000	6 249 500		6 249 500	7 321 281		7 321 281
Titres de créances négociables									
Parts de Titrisation*									
Créances rattachées	257	59 497	59 754	2 955	66 277	69 231	3 537	65 950	69 487
Sous total	730 257	4 864 300	5 594 557	6 252 455	5 532 521	11 784 975	7 324 818	5 400 170	12 724 987
Créances douteuses y compris créances rattachées									
MONTANTS BRUTS	730 257	8 315 018	9 045 275	6 252 455	9 126 840	15 379 294	7 324 818	8 855 594	16 180 411
Dépréciations sur titres revenu fixe									
MONTANTS NETS	730 257	8 315 018	9 045 275	6 252 455	9 126 840	15 379 294	7 324 818	8 855 594	16 180 411

^{*} dont:

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Titres cotés	7 745 524	8 524 735	8 292 594
Titres non cotés	1 178 947	6 722 954	7 773 244
TOTAL HORS CRÉANCES RATTACHÉES	8 924 471	15 247 689	16 065 838

Les titres cotés sont pour l'essentiel des titres en euros mobilisables à la BCE, ainsi que les titres cotés en devises. Les titres non cotés sont essentiellement représentés par les billets hypothécaires souscrits auprès du Crédit Foncier.

En application du règlement n° 2014-07 de l'ANC, la juste valeur globale du portefeuille d'investissement représente au 30 juin 2017 un montant de 9 330,9 M€, hors créances rattachées.

Les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 1 389,09 M€ au 30 juin 2017, avant *swaps*. Au 31 décembre 2016,

les plus-values latentes sur les titres d'investissement s'élevaient à 1 526,4 M€, avant *swaps*.

Les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élèvent à 256,7 M€ au 30 juin 2017, avant *swaps*. Au 31 décembre 2016, les moins-values latentes sur les titres d'investissement s'élevaient à 274,4 M€, avant *swaps*.

La société n'a procédé à aucun reclassement de titres vers le portefeuille « Titres d'investissement » ni au cours de l'exercice 2017, ni au cours des exercices précédents.

NOTE 3 BIS. RISQUE SOUVERAIN

Au 30 juin 2017, les expositions nettes de la Compagnie de Financement Foncier au titre du risque souverain sur ces pays sont les suivantes :

	30/06/2017			30/06/2016			31/12/2016		
Titres d'Investissement (en millions d'euros)	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur après swap*	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur après swap*	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur après swap*
Italie	2 286,3	2 689,5	1 857,8	2 310,9	2 876,4	1 743,0	2 305,4	2 734,5	1 786,3
Pologne	360,9	409,0	267,8	404,2	476,0	255,7	373,6	417,1	248,4
TOTAL	2 647,2	3 098,5	2 125,6	2 715,1	3 352,4	1 998,7	2 679,0	3 151,6	2 034,7

Juste valeur du titre après prise en compte de la valeur du swap de micro-couverture

Les valeurs données ci-dessus sont hors créances rattachées. Les valeurs comptables sont valorisées au cours de clôture lorsque les titres sont en devises.

Les dates de maturité des expositions nettes en valeur nominale au 30 juin 2017 sont présentées ci-dessous :

_	Maturité résiduelle							
	> 8 ans et							
	1 an	7 ans	< 10 ans	> 10 ans				
Italie	68,6	242,0	50,0	1 727,4				
Pologne			165,2	195,7				
TOTAL	68,6	242,0	215,2	1 923,1				

L'exposition globale de la Compagnie de Financement Foncier sur le Secteur public international est recensée par ailleurs dans le rapport sur la gestion des risques.

NOTE 3 TER. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	Brut 31/12/2015	Acqui- sitions	Cessions/ Rembour- Reclas- sements* sements	Variation courante		Brut 31/12/2016	Cessions/ Acqui- Rembour- Reclassitions sements* sements		Variation cours de change	Brut 30/06/2017
Titres										
d'investissement	8 984 043		- 111 081	- 271 547	143 142	8 744 558	- 254 645	- 35 208	- 260 234	8 194 471
TOTAL	8 984 043	0	- 111 081	- 271 547	143 142	8 744 558	0 - 254 645	- 35 208	- 260 234	8 194 471
Créances										
rattachées	113 897			- 2 862		111 035		9 512		120 547
TOTAL GÉNÉRAL	9 097 940	0	-111 081 0	- 274 408	143 142	8 855 593	0 - 254 645 0	- 25 696	- 260 234	8 315 018

Les cessions ont été réalisées conformément aux possibilités offertes par le règlement n° 2014-07 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC), article n° 2341-2, notamment dans les cas de contraintes réglementaires.

Le groupe a poursuivi au 1er semestre la cession de titres dans le cadre de sa politique de baisse de ses expositions internationales, en cédant pour 202,4 M€ de titres et de créances au 1er semestre 2017.

NOTE 4. AUTRES ACTIFS

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Instruments conditionnels achetés			
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres			1 083
Débiteurs divers	43 512	7 452	7 092
Déposits versés sur opérations de collatérisation			
Autres dépôts et cautionnements (1)	5 899	3 962	3 946
Créances d'intégration fiscale (2)	35 704		
Autres débiteurs divers	1 908	3 490	3 146
Compte spécial de bonification			
TOTAL	43 512	7 452	8 175

⁽¹⁾ Au 30 juin 2017, ce poste comprend principalement les dépots de garantie au titre de 2015 et 2016 appelés par le Fond de Résolution Unique (FRU) pour 5 898 k€.

La créance figurant au 30 juin 2017 représente l'indemnité due par le Crédit Foncier et est égale à l'économie potentielle d'impôt sur les sociétés à raison du déficit fiscal constaté, en application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier (article 2).

NOTE 5. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes d'encaissement		-	
Charges à répartir	214 908	233 355	210 323
Primes d'émission et de remboursement des titres à revenu fixe	214 908	233 355	210 323
Autres charges à répartir			
Charges constatées d'avance	1 365 239	1 554 412	1 465 050
Soultes de swaps payées à étaler	1 364 209	1 554 412	1 465 050
Autres charges constatées d'avance	1 031		
Produits à recevoir	393 874	509 867	565 218
Intérêts courus non échus sur contrats d'échange (swaps)	393 874	509 841	565 192
Autres produits à recevoir		26	26
Autres comptes de régularisation actif	416 404	544 916	454 405
Domiciliations à encaisser	3 265		- 3 274
Actif d'impôts différés (1)	396 050	508 024	444 814
Comptes d'ajustement devises (2)			
Autres comptes de régularisation (3)	17 089	36 892	12 866
TOTAL	2 390 425	2 842 551	2 694 997

(1) Les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de différences temporaires et ne comportent pas d'incertitude quant à leur utilisation. Les principales natures d'impôt différé sont les suivantes :

Soultes de résiliations de swaps	341 617	469 156	397 352
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	17 374	16 306	15 304
Autres différences temporelles	37 052	22 562	32 152

Lors de la déclaration des résultats fiscaux définitifs du groupe Crédit Foncier pour l'exercice 2016 effectuée en mai 2017, le traitement fiscal des soultes de macro-couverture payées en 2016 a été aligné sur celui des soultes perçues, imposées immédiatement. Ce traitement s'applique désormais à l'ensemble des nouvelles soultes de macro-couverture payées.

Ces soultes étant pour la majorité étalées comptablement, la déductibilité fiscale immédiate, a eu pour effet une augmentation des impôts différés passifs, soit une diminution des impôts différés actifs nets au bilan. Cet impact relatif aux soultes de 2016 s'élève à 8 M€ au 30 juin 2017 pour la Compagnie de Financement Foncier.

⁽²⁾ Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises. Une rubrique similaire figure en note 10.

⁽³⁾ Essentiellement composé de comptes de passage ou de relations financières avec le Crédit Foncier.

NOTE 6. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Dettes à vue sur les établissements de crédit (1)	375	2 396	355
Comptes à vue des établissements de crédit		2 396	
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
Autres sommes dues aux établissements de crédit	375		355
Dettes rattachées			
Dettes à terme sur les établissements de crédit (2)	6 603 134	8 221 579	8 777 695
Emprunts et comptes à terme	4 656 816	4 975 544	5 148 342
Valeurs données en pension			
Titres donnés en pension	1 945 769	3 233 482	3 628 236
Dettes rattachées	549	12 554	1 117
TOTAL	6 603 509	8 223 975	8 778 050
(1) Détail des dettes à vue (Groupe/hors Groupe)	375	2 396	355
Dont Groupe	0,0	2 387	
Autres sommes dues aux établissements de crédit		2 387	
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
Dettes rattachées			
Dont hors Groupe	375	9	355
Autres sommes dues aux établissements de crédit	375	9	355
(0) Pétail des dettes à terms (Crause/hara Crause)	6 602 124	9 001 570	0 777 605
(2) Détail des dettes à terme (Groupe/hors Groupe)	6 603 134	8 221 579	8 777 695
Dont Groupe	6 603 134	8 221 579	8 777 695 5 140 450
Emprunts et comptes à terme Titres depnés en pagaign livrée	4 657 365	4 988 097	5 149 459
Titres donnés en pension livrée Part hara Crausa	1 945 769	3 233 482	3 628 236
Dont hors Groupe			
Emprunts et comptes à terme - Pafarana de France (cast 80)			
Refinancement Banque de France (pool 3G) Autoria anno monto à terres a			
Autres emprunts à terme			
Titres donnés en pension livrée			
• Dettes rattachées	0.000.404	0.000.000	0.777.007
Sous Total des dettes Groupe	6 603 134	8 223 966	8 777 695
Sous total des dettes hors Groupe	375	9	355
TOTAL GÉNÉRAL	6 603 509	8 223 975	8 778 050

NOTE 7. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes ordinaires créditeurs			
Autres comptes à vue et comptes à terme		2	
Autres sommes dues		2	
Autres emprunts à terme auprès de la clientèle			
Comptes créditeurs à terme			
Dettes rattachées			
TOTAL	0	2	0

NOTE 8. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Titres de créances négociables	150 000	150 000	150 000
Dettes rattachées	575	466	1 243
TCN et dettes rattachées	150 575	150 466	151 243
Obligations foncières	65 544 526	66 138 859	66 437 242
Dettes rattachées	757 445	830 539	985 310
Obligations foncières et dettes rattachées	66 301 971	66 969 398	67 422 552
TOTAL	66 452 546	67 119 863	67 573 795

La totalité de ces dettes est constituée de ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 513-11 du Code Monétaire et Financier (« privilège » des obligations foncières)

NOTE 9. AUTRES PASSIFS

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Instruments conditionnels vendus			
Créditeurs divers	1 771 876	2 820 446	2 218 043
Déposits reçus sur opérations de collatérisation	1 572 173	2 667 144	2 021 034
Appels de marge sur opération de pension			
Dettes fournisseurs	49 582	37 443	65 438
Dettes d'intégration fiscale (1)		14 571	215
Autres dettes fiscales et sociales	- 1	6	1 652
Autres créditeurs divers	70 296	39 499	58 199
Compte spécial de bonification	79 826	61 784	71 505
Fonds publics affectés (2)	39 758	44 948	43 216
TOTAL	1 811 634	2 865 394	2 261 259
(1) Impôt sur les sociétés dû au Crédit Foncier (intégration fiscale)	0	14 571	215
(2) dont secteur aidé	32 537	33 236	32 847

NOTE 10. COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Comptes d'encaissement	8 083	349	52
Produits constatés d'avance	1 462 037	1 767 787	1 619 769
Subventions PAS et anciens PTZ	47 212	65 646	56 053
Soultes de swaps perçues à étaler	1 339 480	1 611 824	1 478 964
Autres produits constatés d'avance	75 344	90 317	84 752
Charges à payer	203 883	248 421	208 820
Intérêts courus non échus sur dérivés (swaps)	201 180	243 964	203 529
Autres charges à payer	2 704	4 457	5 291
Autres comptes de régularisation passif	604 983	556 046	685 974
Comptes d'ajustement devises*	593 474	419 184	609 832
Divers	11 509	136 862	76 142
TOTAL	2 278 986	2 572 602	2 514 616

Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises. Une rubrique similaire figure en note 5.

NOTE 11. PROVISIONS

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Provisions pour risques de contrepartie	19 077	16 127	19 377
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	19 077	16 127	19 377
Provisions sectorielles			
Provisions pour litiges	1 014		
Litiges fiscaux			
Autres litiges	1 014		
Autres provisions	1 224	2 226	1 058
Autres provisions*	1 224	2 226	1 058
TOTAL	21 315	18 353	20 435

Il s'agit d'une provision correspondant à une estimation d'un amortissement accéléré de plusieurs soultes de résiliation.

			Repri	ses		
Mouvements de la période (en milliers d'euros)	31/12/2016	Dotations	Utilisées	Non utilisées	Autres mouvements	30/06/2017
Provisions pour risques de contrepartie	19 377			- 300	_	19 077
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains	19 377			- 300		19 077
Provisions sectorielles						
Provisions pour litiges		1 014				1 014
Litiges fiscaux						
Autres litiges		1 014				1 014
Autres provisions	1 058	166				1 224
Autres provisions	1 058	166				1 224
TOTAL	20 435	1 180	0	- 300	0	21 315

NOTE 12. ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

			Variations de de rése	•			Variations de rése	•	
À nouveau (en milliers d'euros) 01/01/2016 Affectations	Dividendes payés en actions		Montant au 31/12/2016	Affectations	Dividendes payés en actions	Autres variations	Montant au 30/06/2017		
Capital social*	2 537 460				2 537 460				2 537 460
Primes d'apport*	343 002				343 002				343 002
Réserves									
Réserve légale	52 326	6 625			58 951	4 684			63 635
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées									
dont									
 Réserves réglementées de réévaluation 									
 Réserves spéciales des plus-values long terme 									
Report à nouveau	92 901	- 1 011			91 889	- 4 576			87 313
Situation nette avant résultat de l'exercice	3 081 207				3 086 820				3 086 927
Résultat de l'exercice avant répartition	132 486	- 132 486			93 676	- 93 676			19 073
Situation nette après résultat de l'exercice	3 213 693				3 180 495				3 106 000
Dividendes distribués		126 873				93 568			
(en milliers d'euros)	À nouveau 01/01/2016	Affectations	Variations de	•	- Wiontant au	Affectations	Variations de	provisions Reprises	Montant au 30/06/2017
Provision spéciale de réévaluation	- 1,0,,2310				<u></u>				
Autres provisions									

À nouveau		Variations de	provisions	Montant au		Variations de	provisions	Montant au
01/01/2016						Dotations	Reprises	30/06/2017
3 213 693				3 180 495				3 106 000
	01/01/2016	01/01/2016 Affectations	01/01/2016 Affectations Dotations	01/01/2016 Affectations Dotations Reprises	01/01/2016 Affectations Dotations Reprises 31/12/2016	01/01/2016 Affectations Dotations Reprises 31/12/2016 Affectations	01/01/2016 Affectations Dotations Reprises 31/12/2016 Affectations Dotations	01/01/2016 Affectations Dotations Reprises 31/12/2016 Affectations Dotations Reprises

	À nouveau	_	Variations	Variations de FRBG Mon			Variations (de FRBG	Montant au
(en milliers d'euros)		Affectations	Dotations	Reprises		Affectations	Dotations	Reprises	
Fonds pour risques									
bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
TOTAL	3 233 693				3 200 495				3 126 000

Après l'augmentation de capital du 15 septembre 2015, le capital social est composé de 158 591 246 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 €, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits.
Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour.

NOTE 13. ENGAGEMENTS DONNÉS

	30/06	/2017	30/06/2016		31/12/2016		
(en milliers d'euros)	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	Prêts autorisés non encore mis en place	Montants non débloqués sur prêts autorisés partiellement mis en place	
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	848 598	4 317	756 239	4 419	785 179	4 323	
Engagements secteur aidé							
Engagements hors Groupe							
Établissements de crédit							
Clientèle							
Engagements secteur concurrentiel	848 598	4 317	756 239	4 419	785 179	4 323	
Engagements hors Groupe	848 598	4 317	756 239	4 419	785 179	4 323	
Clientèle (1)	848 598	4 317	756 239	4 419	785 179	4 323	
Engagements Groupe							
Établissements de crédit							
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	306 675	0	57 076	0	79 104	0	
Engagements hors Groupe	306 675		57 076		79 104		
Autres valeurs affectées en garanties (2)	306 675		57 076		79 104		
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0	0	0	0	0	
Autres engagements donnés							
TOTAL (3)	1 159	9 590	817	733	868	607	

(1) Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	773 684	656 239	689 729
État (financement de primes d'épargne logement)	74 914	100 000	95 450

(2) Ce poste représente les actifs et titres déposés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion Globale des Garanties, dont :

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Titres	229 874		
Créances	76 802	57 076	79 104

Les créances présentées et acceptées par la Banque de France sont valorisées à la valeur comptable ; les titres le sont à la valeur BCE avant déduction du haircut.

(3) Dont:

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Engagements douteux	415	517	422

NOTE 14. ENGAGEMENTS REÇUS

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Engagements de financement	34 201 507	29 141 174	31 032 177
Engagements hors Groupe	565 708	256 347	258 292
Établissements de crédit (1)	565 708	256 347	258 292
Engagements Groupe	33 635 799	28 884 827	30 773 885
Garantie de rachat			
Établissements de crédit (2)	3 000 000	3 000 000	3 400 000
Autres valeurs reçues en garantie du Groupe (3)	30 635 799	25 884 827	27 373 885
Engagements de garantie	34 433 480	39 109 876	39 103 926
Engagements hors Groupe	32 042 404	38 192 596	36 576 008
Établissements de crédit et assimilés (4)	3 954 937	4 836 528	4 527 003
Clientèle (5)	28 087 467	33 356 068	32 049 005
Engagements Groupe (6)	2 391 076	917 281	2 527 918
Établissements de crédit et assimilés	2 277 677	917 281	2 456 535
Clientèle	113 399		71 383
Engagements sur titres	20 000	46 964	0
Autres titres à recevoir	20 000	46 964	<u> </u>
TOTAL	68 654 986	68 298 014	70 136 102

⁽¹⁾ Les engagements de financement hors Groupe comprennent un engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion Globale des Garanties dont le montant au 30 juin 2017 s'élève à 265,6 M€ contre 53,3 M€ au 31 décembre 2016.

 ⁽²⁾ Ligne de crédit signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 2 mai 2012 pour 3 Md€.
 (3) Garanties relatives à des créances et titres détenus et mises en place sur des prêts qui lui sont consentis dans le cadre de l'article L. 211-38 et de billets hypothécaires.

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
• Garanties reçues du Crédit Foncier au titre de prêts SPT (L. 211-38) :	20 711 848	10 293 586	10 412 727
• Garanties reçues de BPCE SA au titre des valeurs de remplacement (L. 211-38 – VR) :	6 659 300	6 655 400	6 656 400
• Garanties reçues des Caisses d'Épargne, des Banques populaires, de BPCE au titre de prêts SPT (L. 211-38) :	2 503 885	2 515 879	2 542 445
Garanties reçues du Crédit Foncier au titre des billets hypothécaires :	760 765	6 419 963	7 762 299

(4) Dont principalement :

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Garanties reçues du Crédit Logement notées Aa3 (Moody's):	2 102 409	1 752 797	2 728 231
Garanties reçues de Créserfi :	185 300	4 349	6 412
• Garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance :	1 526 076	2 017 772	1 631 601

(5) La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif. Ces garanties se ventilent comme suit :

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Garanties de l'État sur les prêts notamment du secteur aidé :	161 178	198 490	173 655
Garanties de la SGFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et apportées par l'État :	14 791 764	16 247 853	16 966 939
Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie :	10 796 876	13 270 887	12 340 130
Garanties accordées par des collectivités locales et divers :	1 399 176	2 881 940	1 607 601
Garanties de rehaussement de titres accordées par des États :	938 473	963 018	960 680

⁽⁶⁾ Au 30 juin 2017, une garantie reçue de BPCE sur titres pour 800 M€, ainsi qu'une garantie reçue du Crédit Foncier sur des titres et créances pour un montant de 41,2 M€.

NOTE 15. OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

		30/06/2017	30/06/	2016	31/12/	2016
(en milliers d'euros)	Euros	Devises (3)	Euros	Devises (3)	Euros	Devises (3)
MARCHÉS DE GRÉ À GRÉ						
Opérations conditionnelles (montants nominaux)	1 788 171	0	2 082 318	0	1 882 745	0
Opérations de couverture (achats)						
Instruments de taux	1 788 171		2 082 318		1 882 745	
Instruments de change						
Autres instruments						
Autres opérations conditionnelles						
Opérations conditionnelles (juste valeur)	4 463	0	4 746	0	8 619	0
Opérations fermes (montants nominaux)	70 392 248	10 137 690	70 805 935	13 242 375	70 325 602	12 279 430
Opérations de couverture						
Instruments de taux	62 285 792	319 335	60 533 449	333 304	60 790 418	326 490
• Instruments de change (1)	8 106 456	9 818 355	10 272 486	12 909 071	9 535 184	11 952 940
Autres instruments						
Autres opérations						
Opérations fermes (juste valeur) (2)	2 056 862	- 1 919 504	1 422 337	- 861 880	1 798 965	- 3 477 545
Opérations fermes et conditionnelles	72 180 420	10 137 690	72 888 253	13 242 375	72 208 347	12 279 430
TOTAL (3) (MONTANTS NOMINAUX)	82 318	3 110	86 130 629		84 487 777	
TOTAL (JUSTE VALEUR)	141	821	565 2	203	- 1 669 961	

La Compagnie de Financement Foncier n'a aucun dérivé traité sur le marché organisé.

⁽¹⁾ Ces positions correspondent à des swaps financiers de devises. Elles sont représentatives d'une position de change à terme, une position strictement inverse existe au bilan au sein des positions de change comptant (cf. note 25).

⁽²⁾ Données communiquées en application du règlement ANC n°2014-07.

⁽³⁾ Contre-valeur euros des notionnels en date d'arrêté.

NOTE 16. INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS

		30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Net	Net
Opérations interbancaires	140 784	- 42 451	98 333	48 838	110 974
Intérêts sur les comptes Banque Centrale		- 3 244	- 3 244	- 4 599	- 7 590
Intérêts sur les comptes ordinaires	2	- 108	- 106	- 36	- 174
Intérêts sur opérations à terme	15 898	- 35 962	- 20 065	- 24 499	- 35 023
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur créances garanties (valeurs de remplacement)	124 884		124 884	79 095	156 785
Intérêts sur titres reçus/donnés en pension livrée		7 827	7 827	2 814	8 211
Engagements de financement et de garantie					
Autres produits et charges d'intérêts					
Opérations de couverture (netting)		- 10 963	- 10 963	- 3 937	- 11 235
Pertes couvertes sur créances					
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions					
Opérations avec la clientèle	357 032	- 56 047	300 985	483 222	899 781
Intérêts sur comptes à vue, à terme, et à régime spécial					
Intérêts sur prêts à la clientèle	325 399		325 399	501 940	940 175
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur prêts douteux	24 424		24 424	23 265	46 980
Étalement des accessoires aux crédits (CRC 2009-03)	214		214	- 304	- 419
Intérêts sur gages espèces des RMBS					
Autres produits et charges d'intérêts	9 499	- 7	9 492	7 089	74 021
Produits sur engagements de financement et de garantie	6		6		1
Opérations de couverture (netting)	-	- 56 040	- 56 040	- 47 245	- 160 832
Pertes couvertes sur créances	- 735	000.0	- 735	- 64	- 278
Pertes non couvertes sur créances	- 301		- 301	- 444	- 861
Flux net des provisions*	- 1 473		- 1 473	- 1 014	993
Opérations de location financement					
Opérations sur portefeuille titres	724 486	- 964 308	- 239 822	- 247 444	- 477 780
Intérêts sur titres de placement	10 289	00.000	10 289	55 820	108 487
Étalement des décotes/surcotes sur titres de placement	10 200		10 200	00 020	
Intérêts sur titres d'investissement	173 614		173 614	183 849	381 251
Étalement des décotes/surcotes sur titres d'investissement	- 18 522		- 18 522	- 18 102	- 36 493
Intérêts sur BMTN émis	10 022	- 887	- 887	- 783	- 1 560
Intérêts sur certificats de dépôts émis			001	700	1 000
Intérêts sur billets hypothécaires émis					
Intérêts et charges sur emprunts obligataires		- 948 234	- 948 234	- 1 021 392	- 2 037 434
Intérêts sur titres douteux		0 10 20 1	010201	1 021 002	2 001 101
Opérations de couverture (netting)	559 103	- 15 187	543 916	553 163	1 107 969
Pertes sur créances irrécouvrables	000 100	10 107	040 010	000 100	1 107 303
Flux net des provisions					
Dettes subordonnées					
Charges sur titres subordonnés à terme					
Charges sur dettes subordonnées - établissements de crédit					
Charges sur dettes subordonnées - clientèle					
Autres intérêts, produits et charges assimilés	9 288	- 140 110	- 130 822	- 127 832	- 253 990
Produits sur dettes constituées par des titres	9 288	170 110	9 288	18 647	36 971
Commissions sur dérivés de crédit	9 200		9 200	10 047	00 81 1
		- 2 974	- 2 974	- 3 722	- 8 416
Engagements reçus/donnés sur titres Autres produits et charges d'intérêts		- 2 914	- 2 914	- 3 1 2 2	-0410
Autres produits et charges d'intérêts Opérations de macro-couverture (netting)		- 136 970	- 136 970	- 140 531	- 281 486
Opérations de macro-couverture (netting)		- 136 970		- 2 226	
Flux net des provisions			- 166		- 1 058
TOTAL DES INTÉRÊTS, PRODUITS ET CHARGES ASSIMILÉS	1 231 590	- 1 202 916	28 674	156 785	278 984

^{*} Impact net sur intérêts clientèle figurant en MNI.

NOTE 17. COMMISSIONS NETTES

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie (Net)	- 4	- 4	- 8
Produits		•	
Charges	- 4	- 4	- 8
Commissions sur opérations avec la clientèle (Net)*	66 648	33 182	82 969
Produits	66 648	33 182	82 969
Charges			
Commissions sur opérations sur titres (Net)	- 609	- 719	- 1 441
Produits			
Charges	- 609	- 719	- 1 441
Autres commissions (Net)	- 268	- 308	- 594
Produits	3	- 5	3
Charges	- 271	- 303	- 598
Produits	66 651	33 177	82 972
Charges	- 884	- 1 026	- 2 047
COMMISSIONS NETTES	65 767	32 151	80 926

Les commissions sur opérations avec la clientèle représentent les indemnités perçues des clients suite aux opérations de remboursement anticipé des crédits. Le niveau de ces commissions est par conséquent directement corrélé au volume des crédits ainsi remboursés. Le taux de remboursement anticipé moyen constaté sur les crédits aux particuliers reste important, à 20,4 % des encours pour le 1er semestre 2017.

NOTE 18. GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE **NÉGOCIATION**

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Résultat sur opérations de change et d'arbitrage	- 22	- 301	- 456
Charges sur autres instruments financiers			
Produits sur autres instruments financiers			
Dotation aux provisions pour risques sur IFT			
Reprise des provisions pour risques sur IFT			
GAINS/PERTES NETS SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION FINANCIERS	- 22	- 301	- 456

NOTE 19. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

	:	30/06/2017		30/06/2016	31/12/2016
(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Net	Net	Net
Charges refacturées, produits rétrocédés, transferts de charges					
Autres produits et charges d'exploitation bancaire	90	- 1 059	- 969	1	2
Autres produits et charges divers d'exploitation*	90	- 45	45	1	2
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation*		- 1 014	- 1 014		
TOTAL	90	- 1 059	- 969	1	2
* DÉTAILS					
Autres produits et charges divers d'exploitation	90	- 1 059	- 969	1	2
Passages à profits exceptionnels	73		73	1	2
Autres produits divers d'exploitation	17		17	2	7
Pertes sur intérêts reportés et PTR				- 1	- 4
Passages à pertes exceptionnelles		- 45	- 45		
Autres charges diverses d'exploitation					
Dotations aux provisions		- 1 014	- 1 014		

NOTE 20. CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
FRAIS DE PERSONNEL	- 28	- 16	- 60
Salaires et traitements		- 10	- 54
Charges des régimes à prestations et cotisations définies		- 2	- 2
Autres charges sociales et fiscales*	- 28	- 5	- 5
Dotations/reprises sur provisions pour litiges			
AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	- 64 800	- 59 774	- 127 629
Impôts, taxes et contributions réglementaires	- 10 713	- 11 409	- 23 033
CET et CVAE	- 799	- 1 881	- 3 650
Contribution sociale de solidarité	- 1 553	- 2 263	- 4 617
Contribution aux frais de contrôle de l'ACPR	- 407	- 398	- 835
Taxe systémique bancaire	- 1 370	- 1 657	- 3 481
Contribution au Fonds de Résolution Unique	- 5 536	- 4 206	- 8 411
Contribution aux frais de contrôle BCE	- 514	- 523	- 1 018
Autres impôts et taxes	- 533	- 483	- 1 020
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur impôts et taxes			
Services extérieurs	- 54 087	- 48 364	- 104 596
Locations			
Services extérieurs fournis par le groupe	- 52 154	- 46 708	- 100 802
Honoraires, sous-traitance et prestations	- 1 749	- 1 460	- 3 467
Publicité	- 120	- 138	- 200
Rémunérations d'intermédiaires			
Transports et déplacements			
Entretiens et réparations			
Primes d'assurance			
Autres services extérieurs	- 63	- 57	- 128
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur services extérieurs			
Dotations/reprises de provisions pour charges sur services extérieurs			
Autres charges			
Charges refacturées			
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	- 64 828	- 59 789	- 127 689

Le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au 31 décembre 2016 s'élève à 15 k€. Par décision de Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier du 9 février 2016, plus aucune rémunération n'est attribuée aux organes de direction depuis le 1^{er} février 2016. Le montant comptabilisé en 2017 en « autres charges sociales et fiscales » correspond à des rappels de taxe d'apprentissage sur années antérieures.

NOTE 21. COÛT DU RISQUE

		30/06/2017		30/06/2016	31/12/2016
(en milliers d'euros)	Charges Produits		Net	Net	Net
Dotations/Reprises nettes sur titres d'investissement					
Dotations/Reprises sur opérations sur titres					
Dotations/Reprises nettes sur opérations clientèle	- 25 550	24 087	-1 463	- 22 738	- 44 156
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	- 25 550	23 787	-1 763	- 22 740	- 40 908
Provisions pour risques de contrepartie sur encours sains		300	300	2	- 3 248
Provisions sectorielles					
Gains/Pertes et récupérations sur opérations clientèle	- 5 981	3 803	-2 177	18 319	17 079
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	- 868		- 868	15 130	19 791
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	- 5 112		- 5 112	- 4 647	- 6 741
Récupérations sur créances amorties		3 803	3 803	7 836	4 029
Pertes et récupérations sur autres opérations					
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes					
COÛT DU RISQUE	- 31 531	27 890	- 3 641	- 4 418	- 27 078

NOTE 22. GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Plus ou moins-values de cessions des titres d'investissement	7 319	- 48	- 48
Dotations sur dépréciations titres d'investissement			
Reprises sur dépréciations titres d'investissement			
GAINS OU PERTES SUR AUTRES ACTIFS	7 319	- 48	- 48

NOTE 23. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Composante de la charge d'impôt		-	
Charge (produit) d'impôt courant (1)	35 536	- 14 571	- 16 862
Charge (produit) d'impôt différé (1) (2)	- 48 764	- 30 894	- 94 104
Provisions pour impôts différés			
Provisions sur risques ou litiges fiscaux			
TOTAL	- 13 228	- 45 465	- 110 965
(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
Ventilation des impôts différés de la période			
Soultes de résiliations de swaps	- 55 734	- 39 407	- 111 212
Provisions clientèle y compris provisions risque de crédit	2 070	771	- 231
Autres différences temporelles	4 900	7 742	17 339
TOTAL	- 48 764	- 30 894	- 94 104

 ⁽¹⁾ En application de la convention d'intégration fiscale conclue entre la Compagnie de Financement Foncier, BPCE et le Crédit Foncier, la société enregistre en produit d'impôt l'économie fiscale potentielle liée au déficit constaté sur la période, à percevoir de la société mère intégrante Crédit Foncier (cf. note 4).
 Inversement la société enregistre une charge d'impôt potentiel liée au bénéfice fiscal constaté sur la période, à payer à la société mère intégrante Crédit Foncier.
 (2) dont - 1,5 M€ au titre du report variable pour le 1^{er} semestre 2017.

NOTE 24. OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT LIÉS (1)

	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016	30/06/2017
				Évaluation des
(en milliers d'euros)				actifs reçus en garantie ⁽²⁾
BILAN				
Éléments d'actif				
Créances sur les établissements de crédit				
À vue	467 686	185 621	243 976	
À terme				
Créances à terme garanties par des valeurs reçues en pension	29 251 847	19 316 493	19 439 806	29 834 036
Prêts L. 211-38 garantis par des créances SPT	12 359 081	12 702 841	12 826 941	12 427 328
au Crédit Foncier	9 845 500	10 172 000	10 303 000	9 916 758
• à BPCE	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 316 393
à d'autres entités du groupe	193 581	210 841	203 941	194 177
Prêts L. 211-38 garantis par des prêts immobiliers	10 277 000			10 763 998
aux particuliers	10 004 500			
aux professionnels	272 500			
Prêts L. 211-38 inscrits en valeurs de remplacement	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 642 710
• à BPCE	6 600 000	6 600 000	6 600 000	6 642 710
Créances rattachées	15 766	13 652	12 865	
Opérations avec la clientèle				
Créances				
Opérations sur titres				
Obligations et autres titres à revenu fixe	791 186	6 317 599	7 389 310	760 765
Billets hypothécaires	730 000	6 249 500	7 321 281	760 765
au Crédit Foncier	730 000	6 249 500	7 321 281	760 765
Autres titres à revenu fixe	59 720	63 863	61 497	
Créances rattachées	1 465	4 236	6 532	
Autres actifs (2)				
Débiteurs divers	35 704			
TOTAL DES ÉLÉMENTS D'ACTIF	30 546 422	25 819 713	27 073 092	30 594 801
	33 313 122			55 55 1 55 1
Éléments de passif				
Dettes envers les établissements de crédit				
À vue		2 387		
À terme	4 659 238	5 005 348	5 151 053	
Titres donnés en pension livrée	1 947 642	3 234 737	3 629 830	
Opérations avec la clientèle				
À vue				
Opérations sur titres				
Dettes représentées par un titre				
Dettes subordonnées				
Autres passifs				
Créditeurs divers	32 478	14 936	50 967	
TOTAL DES ÉLÉMENTS DE PASSIF	6 639 359	8 257 408	8 831 850	
	2 230 000	0 _ 0 . 100	2 23 . 230	

La Compagnie de Financement Foncier n'effectue pas de transactions non conclues aux conditions de marché entre parties liées (règlement 2014-07).

⁽¹⁾ La notion d'établissements de crédit liés fait référence au périmètre de consolidation du Groupe BPCE auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier.

⁽²⁾ Les actifs reçus en garantie sont évalués à hauteur de leur capital restant dû déterminé en date d'arrêté.

NOTE 25. ÉTAT DES POSITIONS DE CHANGE

Au 30/06/2017

Rubriques (en milliers d'euros)	\$ Australien	\$ Canadien	\$ US	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint Hongrois	\$ Néo- zélandais	Couronne Norvégienne	Couronne Danoise	Total
BILAN											
Actifs financiers	35	9	2 126 148	115 382	1 363 565	1 818 478	11	38	9 761	7	5 433 434
Passifs financiers			268 745	643 617	2 804 093	179 940			444 295		4 340 690
Différentiel bilan (I)	35	9	1 857 403	- 528 235	- 1 440 528	1 638 538	11	38	- 434 534	7	1 092 744
HORS-BILAN											
Engagements reçus			397 181	626 415	2 741 863	163 860			434 534		4 363 853
Engagements donnés			2 254 534	98 177	1 299 426	1 802 365					5 454 502
Différentiel hors-bilan (II)			- 1 857 353	528 238	1 442 437	- 1 638 505			434 534		- 1 090 649
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	35	9	50	3	1 909	33	11	38	0	7	2 095

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle. Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre.

NOTE 26. ÉTAT DES POSITIONS : RISQUE DE LIQUIDITÉ

Au 30/06/2017

Rubriques	Durée résiduelle								
(en milliers d'euros)	< 3 mois	3M < D < 6M	6M < D < 1A	1A < D < 5A	> 5 ans	Total (2)			
BILAN									
Actifs financiers (1)	7 960 171	1 269 141	2 222 119	18 341 056	44 732 588	74 525 075			
Créances sur les établissements de crédit	7 353 500	502 010	942 127	8 485 776	13 045 533	30 328 946			
Créances sur la clientèle	574 512	674 051	1 140 237	8 493 249	24 389 609	35 271 658			
Obligations et autres titres à revenu fixe	32 159	93 080	139 755	1 362 031	7 297 446	8 924 471			
Prêts subordonnés à terme									
Passifs financiers	8 264 634	3 722 626	4 669 547	23 889 694	31 750 610	72 297 111			
Dettes envers les établissements de crédit	5 745 799	831 518	1 614	10 617	13 037	6 602 585			
Comptes créditeurs de la clientèle									
Dettes représentées par un titre :	2 518 835	2 891 108	4 667 933	23 879 077	31 737 573	65 694 526			
Bons de caisse									
Titres du marché interbancaire									
Titres des créances négociables				150 000		150 000			
• Obligations	2 518 835	2 891 108	4 667 933	23 729 077	31 737 573	65 544 526			
Autres dettes constituées par des titres									
Dettes subordonnées à terme									
Différentiel bilan (I)	- 304 463	- 2 453 485	- 2 447 428	- 5 548 638	12 981 978	2 227 964			
HORS-BILAN									
Engagements donnés			852 914			852 914			
Engagements reçus	265 625			3 000 000		3 265 625			
Différentiel hors-bilan (II)	265 625	0	- 852 914	3 000 000	0	2 412 711			
DIFFÉRENTIEL GLOBAL (I) + (II)	- 38 838	- 2 453 485	- 3 300 342	- 2 548 638	12 981 978	4 640 675			
Positions conditionnelles				33 122	1 755 049	1 788 171			

⁽¹⁾ Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier figurent 5,1 Md€ de titres et créances répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque Centrale Européenne (BCE) et non encombrés.

⁽²⁾ La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

NOTE 27. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

1. Principes

Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux périodes.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil National de la Comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours. Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat, sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- l'acquisition de prêts éligibles ;
- l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
- l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- les dividendes versés en numéraire ;
- l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil National de la Comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux Comptes Courants Postaux et chez les établissements de crédit.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	30/06/2017	30/06/2016	31/12/2016
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat de l'exercice	19 073	78 914	93 676
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	3 237	8 624	17 380
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement			
Dotations nettes aux dépréciations/titres d'investissement			
Dotations nettes aux provisions/crédits	- 134	2 224	4 306
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	63 409	505 149	957 331
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	- 4 735 584	- 631 329	945 978
Flux de trésorerie sur titres de placement	6 591 281	- 499 538	- 1 571 315
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	367 085	- 401 532	- 384 249
Flux sur autres actifs	1 565	167 994	258 864
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	- 2 173 974	- 1 627 912	- 1 062 401
Émissions nettes d'emprunts	- 892 717	- 1 721 544	- 1 423 161
Flux sur autres passifs	- 505 126	- 81 271	- 747 505
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	- 1 261 886	- 4 200 221	- 2 911 096
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Flux liés à la cession de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions			
Dividendes versés	- 93 569	- 126 873	- 126 873
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement	- 93 569	- 126 873	- 126 873
VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE	- 1 355 455	- 4 327 094	- 3 037 969
Trésorerie à l'ouverture	2 428 398	5 466 367	5 466 367
Trésorerie à la clôture	1 072 943	1 139 273	2 428 398
Net	- 1 355 455	- 4 327 094	- 3 037 969
Caisse : dépôts en Banque de France	1 019 958	1 100 043	2 400 000
Créances à vue établissements de crédit*	52 985	39 230	28 398
TOTAL	1 072 943	1 139 273	2 428 398
* dont :			
BPCE	49 587	35 549	27 744
<u>-·</u>	10 007	30 0 10	

Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2017

Compagnie de Financement Foncier SA

Siège social : 19, rue des Capucines - 75001 Paris

Capital social : €.2 537 459 936

Période du 1er janvier 2017 au 30 juin 2017

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels condensés de la Compagnie de Financement Foncier S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier 2017 au 30 juin 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels condensés ont été établis sous la responsabilité de votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I. CONCLUSION SUR LES COMPTES

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels condensés avec les règles et principes comptables français.

II. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels condensés.

Paris la Défense, le 28 août 2017

KPMG SA

Xavier de Coninck Associé Neuilly-sur-Seine, le 28 août 2017 **PricewaterhouseCoopers Audit** Anik Chaumartin

Associé

Attestation du responsable de l'actualisation du Document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans la présente actualisation du Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes condensés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des Contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans la présente actualisation ainsi qu'à la lecture d'ensemble de la présente actualisation.

Fait à Charenton-le-Pont, le 29 août 2017

Le Directeur général de la Compagnie de Financement Foncier

Olivier AVIS



Rapport sur le contrôle et le suivi des risques

PRÉ	AMBULE	49	73	Suivi du risque de taux d'intérêt global	67
1.	PRINCIPAUX RISQUES DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER	49	7.4.	Suivi du risque de change Suivi du risque de règlement	68 68
 2. 2.1. 2.2. 3. 	coordination des contrôles permanents, sécurité des systèmes d'information, plan d'urgence et de poursuite de l'activité	50 50 52 53	8. 8.1. 8.2. 8.3. 8.4.	LES RISQUES OPÉRATIONNELS Dispositif général Gouvernance Environnement de gestion Organisation du Plan d'urgence et de poursuite de l'activité Le risque informatique	69 69 69 69 70
4.	ÉVOLUTION DU PASSIF	54		Les assurances Les risques juridiques	70 70
5. 5.1. 5.2.	RATIOS PRUDENTIELS Ratios spécifiques Gestion du capital	56 56 57	9. 9.1. 9.2.	LE RISQUE DE NON-CONFORMITÉ Dispositifs de suivi et de mesure des risques Identification et suivi des risques	71 71 71
6.2.	ANALYSE DU RISQUE DE CRÉDIT ET DE CONTREPARTIE Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier Sinistralité Technique de réduction des risques	58 58 64 65	9.3. 9.4. 9.5. 9.6. 9.7.	Contrôle des risques Suivi des dysfonctionnements Conformité des services d'investissements Conformité à la Volcker Rule et à la loi SRAB Agrément des nouveaux produits ou services	71 72 72 72 72
7. 7.1. 7.2.	ANALYSE DES RISQUES FINANCIERS Méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change Suivi du risque de liquidité	66 66		Déontologie – Abus de marché – Conflits d'intérêts Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes . Les activités externalisées	73 73 73

Préambule

Par volonté de transparence financière et au-delà de ses obligations réglementaires, la Compagnie de Financement Foncier intègre dans son actualisation du Document de référence un rapport détaillé sur la gestion des risques, en s'inspirant des règles IFRS (non applicables à la Compagnie de Financement Foncier) et normes prudentielles. Ce rapport est établi à partir des informations alimentant l'outil de pilotage des risques dont la cohérence comptable est assurée par la Direction des risques du Crédit Foncier.

Principaux risques de la Compagnie de Financement Foncier

Le modèle économique de la Compagnie de Financement Foncier est, par construction, très sécurisé. Le cadre législatif lui interdit en particulier de posséder un portefeuille de *trading*, ce qui l'immunise contre tout risque de marché lié aux opérations pour compte propre, ou de détenir des participations, et par conséquent contre toute difficulté née en dehors de ses propres actifs. L'environnement bancaire et financier dans lequel la Compagnie de

Financement Foncier évolue l'expose à de nombreux risques et la contraint à mettre en œuvre une politique de suivi et de contrôle de ces risques exigeante et rigoureuse.

Les principaux risques sont détaillés dans le Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier (p. 133).

1.1 Impact potentiel lié à la sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne

Le processus de la sortie de la Grande Bretagne a été acté le 30 mars 2017 par l'activation de l'article 50 du Pacte de l'Union Européenne.

Ce processus étant sans précédent dans l'histoire de l'Union Européenne, il est donc impossible de prévoir la finalité des négociations sur la sortie de la Grande Bretagne de l'Union Européenne. L'impact potentiel lié à cette sortie dépendra des accords que la Grande Bretagne sera en mesure de négocier afin de continuer à avoir accès aux marchés européens pendant la période transitoire ou d'une manière plus permanente. Le Brexit pourrait avoir des incidences défavorables sur l'environnement économique européen et même mondial et/ou sur les conditions de

marché et pourrait également contribuer à une volatilité accrue sur les marchés, notamment des taux de change.

Toutefois, l'impact direct sur la Compagnie de Financement Foncier devrait être modéré, il s'agit d'expositions en Livres Sterling couvertes contre le risque de change. Le seul risque indirect, non encore avéré porterait sur la relocalisation de la chambre de compensation en Euro LCH CLEARNET à laquelle le Crédit Foncier a adhéré. Ce risque est actuellement suivi par le Crédit Foncier sans que les premiers échanges relatifs à la mise en œuvre du Brexit ne puissent permettre de déterminer ou d'entrevoir la solution qui sera finalement retenue.

Gouvernance et dispositif de gestion des risques

2.1. Organisation des filières risques, conformité, coordination des contrôles permanents, sécurité des systèmes d'information, plan d'urgence et de poursuite de l'activité

Le Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier assure la prestation de service en matière de contrôle interne et de conformité pour la Compagnie de Financement Foncier. Il est composé de la Direction des risques (DRI), de la Direction de la conformité, de la coordination du contrôle permanent, de la Sécurité des systèmes d'information (SSI) et du Plan d'urgence et de poursuite de l'activité (PUPA). Ce pôle est placé sous l'autorité d'un même Directeur exécutif du Crédit Foncier. Le Responsable de la conformité est le Responsable de la conformité des services d'investissement (RCSI) et est déclaré comme tel à l'AMF.

La Direction de la conformité inclut la sécurité financière en charge de la prévention et du traitement des risques de blanchiment, de financement du terrorisme et de fraudes, internes et externes.

Le Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier s'insère dans le dispositif risques du Groupe BPCE. La Compagnie de Financement Foncier s'appuie sur le dispositif et l'organisation des filières mis en place au Crédit Foncier.

2.1.1. ORGANISATION DE LA FILIÈRE RISQUES DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

La Direction des risques du Crédit Foncier, rattachée fonctionnellement à la Direction risques conformité contrôle permanent (DRCCP), couvre toutes les filiales (dont la Compagnie de Financement Foncier) qui sont contrôlées par le Crédit Foncier. La politique des risques de l'établissement est formalisée dans un document qui décrit ses différentes missions, son organisation et qui sert de cadre pour le développement des activités, dont celles qui sont réalisées pour le compte de la Compagnie de Financement Foncier et le pilotage des fonds propres des entités du groupe Crédit Foncier.

Dans le cas spécifique de la Compagnie de Financement Foncier, la Direction des risques exerce ses activités dans le cadre des

conventions signées entre le Crédit Foncier et sa société de crédit foncier. La Direction des risques rend compte de ses missions au Comité exécutif des risques, au Comité des risques et à la Direction générale de la Compagnie de Financement Foncier.

Le Secrétariat général de la Compagnie de Financement Foncier, qui a en charge le contrôle des prestations externalisées de la Compagnie de Financement Foncier et donc de la bonne application des conventions avec le Crédit Foncier, fait partie du dispositif de contrôle permanent du groupe Crédit Foncier.

PRINCIPALES ATTRIBUTIONS DES COMITÉS TRAITANT DES RISQUES

La Compagnie de Financement Foncier s'inscrit dans l'organisation globale du Crédit Foncier : le Comité exécutif des risques de la Compagnie de Financement Foncier et le Comité de contrôle interne du Crédit Foncier sont les comités faîtiers de cette organisation.

- Le **Comité exécutif des risques** de la Compagnie de Financement Foncier est présidé par son Directeur général. De périodicité au minimum trimestrielle, il a pour principales missions de traiter de :
- la politique générale des risques ;
- l'analyse et le suivi du profil général des risques de l'établissement sur la base des résultats de systèmes de notation, de mesure et d'évaluation des risques (stress scenarii...) et des principales expositions ;
- la mesure de la qualité des engagements et du recouvrement sur base d'états de synthèse;
- le pilotage des risques : surveillance des risques, revue des ratios réglementaires et spécifiques, suivi de la charge du risque, élaboration et analyse des stress scenarii et suivi des fonds propres.

Le **Comité de contrôle interne**, présidé par le Directeur général du Crédit Foncier, réunit au moins 4 fois par an les représentants des fonctions de contrôle. Ce Comité a pour missions :

- de s'assurer de la bonne organisation et de la complétude des contrôles permanents des activités, de l'efficacité des dispositifs de surveillance et de contrôle des risques opérationnels et de conformité;
- de coordonner les actions en vue d'assurer la maîtrise des risques, la conformité des opérations et des procédures internes, la qualité, la disponibilité des informations traitées par le Système d'Information (SI) et la sécurité de ce dernier;
- de veiller à la résolution des dysfonctionnements identifiés par l'Inspection générale et à la mise en œuvre des recommandations;
- d'assurer la fonction de Comité Volcker en application de la loi américaine dite Dodd-Frank Wall Street Reform and Consumer Protection Act qui a ajouté une nouvelle section 13 à la loi américaine Bank Holding Company Act de 1956 (la « BHC Act »), section 13, communément dénommée « Volcker Rule ».

Le Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité (CGBPL) est l'organe décisionnel de la fonction ALM. Il assure la responsabilité de la gestion des risques financiers, dans le cadre de la politique des risques et des limites fixées par le Comité exécutif des risques dans le cadre des règles du Groupe BPCE.

La déclinaison opérationnelle des orientations et des décisions de gestion prises dans cette instance est assurée par l'intermédiaire du **Comité de trésorerie** et du **Comité de gestion financière**.

2.1.2. ORGANISATION DE LA FILIÈRE CONFORMITÉ DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

La Direction de la conformité du Crédit Foncier anime la fonction conformité du groupe Crédit Foncier.

La Direction de la conformité du Crédit Foncier est rattachée fonctionnellement à la Direction des risques, de la conformité et des contrôles permanents de BPCE (DRCCP). Elle est indépendante de tous les autres métiers, conformément à la réglementation bancaire.

En application de la charte Groupe des risques, de la conformité et des contrôles permanents du 29 mars 2017, la filière conformité est responsable de la prévention, la détection, l'évaluation et la surveillance des risques de conformité bancaire, conformité des services d'investissement, de déontologie générale et financière, de sécurité financière (lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et lutte contre les fraudes internes et externes).

Elle s'appuie sur la filière de contrôle permanent animée par la Direction de la coordination des contrôles permanents et rend compte de son activité et des contrôles réalisés par l'intermédiaire de rapports périodiques transmis au Secrétariat de la Compagnie de Financement Foncier.

2.1.3. ORGANISATION DE LA FILIÈRE COORDINATION DES CONTRÔLES PERMANENTS DU GROUPE CRÉDIT FONCIER

La Direction de la coordination des contrôles permanents, garante de l'existence et de l'efficacité du dispositif de contrôle permanent de 1er et de 2e niveau, travaille en étroite collaboration avec des équipes de contrôleurs permanents de second niveau, indépendantes hiérarchiquement des unités contrôlées, et avec le Secrétariat général de la Compagnie de Financement Foncier.

2.1.4. ORGANISATION DE LA FILIÈRE SÉCURITÉ DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) du groupe Crédit Foncier a également en charge le périmètre de la Compagnie de Financement Foncier.

La gouvernance en matière de sécurité des systèmes d'information du groupe Crédit Foncier s'organise autour :

- d'une Politique de sécurité des systèmes d'information (PSSI) propre au Crédit Foncier et de ses déclinaisons thématiques adossées à la Politique Sécurité et aux règles du Groupe BPCE;
- d'instances telles que le Comité interne de la sécurité et de la Continuité (CISC) présidé par un membre de la Direction générale;
- d'un plan de sensibilisation aux risques cyber et de sécurité auprès de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise;
- d'un dispositif de contrôle permanent en matière de sécurité des systèmes d'information, combiné à la production trimestrielle d'un rapport sécurité (indicateurs sécurité).

2.1.5. ORGANISATION DE LA FILIÈRE PLAN D'URGENCE ET DE POURSUITE DE L'ACTIVITÉ (PUPA)

Le Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité (ci-après « PUPA ») du Crédit Foncier couvre le dispositif de continuité de la Compagnie de Financement Foncier. L'activité Plan d'Urgence et de Poursuite de l'Activité est placée sous la responsabilité du Responsable de la sécurité des systèmes d'information, rattaché au Directeur exécutif en charge du Pôle Risques et Conformité du Crédit Foncier.

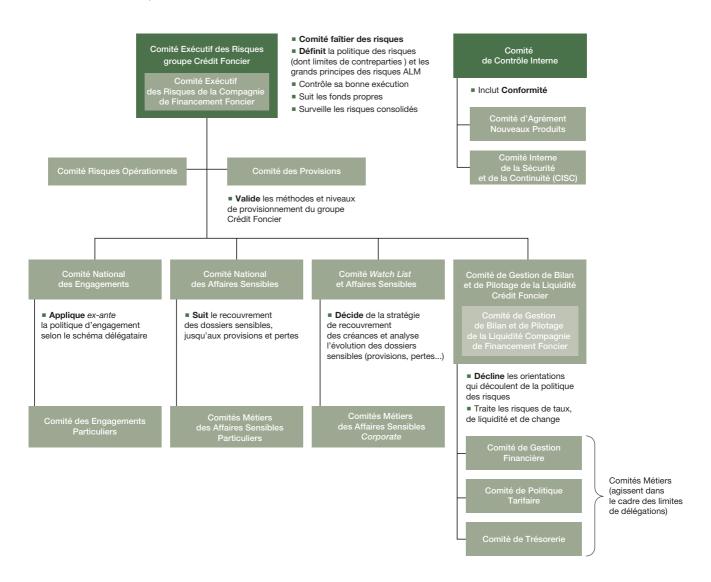
La Compagnie de Financement Foncier dispose de son propre responsable PUPA, complètement intégré au dispositif du groupe Crédit Foncier.

2.1.6. SYSTÈME D'INFORMATION ET COHÉRENCE DES DONNÉES

Dans le cadre de Bâle II puis Bâle III, la Direction des risques s'assure de la cohérence comptable des informations alimentant l'outil de pilotage des risques. Les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sont pleinement intégrées dans ce dispositif de cohérence.

Les établissements du Groupe BPCE s'assurent ainsi que toutes les informations transmises aux systèmes de production réglementaire Groupe font l'objet d'un traitement de cohérence comptable au moins trimestriel.

FILIÈRE RISQUE - STRUCTURATION DES COMITÉS



2.2. Dispositif de sélection des créances

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 141).

3. Évolution de l'actif

Conformément à son statut de société de crédit foncier, l'actif de la Compagnie de Financement Foncier se décompose en trois principales catégories :

- les prêts garantis définis aux articles L. 513-3 et L. 513-6 du Code Monétaire et Financier, assortis d'une hypothèque de
- $1^{\rm er}$ rang (ou plus marginalement d'une sûreté immobilière équivalente ou d'un cautionnement) ;
- les expositions sur des personnes publiques définies à l'article L. 513-4;
- les valeurs de remplacement définies à l'article L. 513-7 d'un montant limité à 15 % du nominal des ressources privilégiées.

RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR CATÉGORIE DE GARANTIE

	30/06/2017		31/12/2016	
	M€	% bilan	M€	% bilan
Prêts garantis	38 792	48,3 %	39 377	46,7 %
• prêts garantis par le FGAS	14 846	18,5 %	16 941	20,1 %
• autres prêts hypothécaires	10 648	13,3 %	12 381	14,7 %
• prêts cautionnés	2 287	2,8 %	2 729	3,2 %
• billets hypothécaires	730	0,9 %	7 325	8,7 %
• prêts garantis mobilisés sous L. 211-38	10 281	12,8 %	0	0,0 %
Expositions sur des personnes publiques	31 543	39,3 %	34 719	41,2 %
• prêts du Secteur public	9 837	12,3 %	10 623	12,6 %
• prêts publics mobilisés sous L. 211-38	12 371	15,4 %	12 840	15,2 %
• titres d'entités publiques	8 315	10,4 %	8 856	10,5 %
dépôt à la Banque de France	1 020	1,3 %	2 400	2,8 %
Autres actifs (intérêts sur IFAT, comptes de régularisation, autres)	2 888	3,6 %	3 409	4,0 %
Valeurs de remplacement	7 071	8,8 %	6 844	8,1 %
TOTAL ACTIF	80 294	100,0 %	84 349	100,0 %

Sur le semestre, la baisse des actifs de la Compagnie de Financement Foncier, d'un montant de 4 Md€, s'observe principalement sur les encours du Secteur public. Les placements au jour le jour à la Banque de France ont baissé de 1,4 Md€ et les investissements à long terme ont reculé de 1,8 Md€ du fait essentiellement des amortissements contractuels des créances et plus marginalement de la cession de trois lignes obligataires pour 0,2 Md€. Au total, ce compartiment a vu son poids dans le bilan passer ainsi de 41,2 % à 39,3 %.

En contrepartie, les actifs hypothécaires et assimilés ont augmenté en valeur relative du bilan, de 46,7 % à 48,3 %, même si leur montant en valeur absolue a légèrement reculé, de 39,4 Md€ à 38,8 Md€. Cette quasi-stabilité des encours résulte, d'une part, de très importants remboursements anticipés enregistrés sur le portefeuille de prêts aux particuliers, de plus de 3 Md€ sur le semestre correspondant à un taux annuel de 20,4 % observé sur la période, et, d'autre part, de nouveaux refinancements de prêts octroyés par le Crédit Foncier pour un montant comparable.

Au cours du semestre, la Compagnie de Financement Foncier a modifié la nature juridique des mobilisations de prêts hypothécaires ou assimilés comme l'y autorise maintenant la législation après la promulgation de la loi du 9 décembre 2016, dite loi Sapin II, et en particulier son article 154.

Les billets hypothécaires mobilisant les créances dont le gage est situé en France ont tous été remboursés en janvier et remplacés par des prêts au Crédit Foncier garantis par un portefeuille de créances de même nature et régis par l'article L. 211-38 du Code Monétaire et Financier.

Au cours du semestre, de nouveaux prêts de ce type ont par ailleurs été accordés au Crédit Foncier pour refinancer une partie de sa production nouvelle, accroissant de fait la part des opérations de mobilisation inscrites dans le bilan. Les billets hypothécaire restant au bilan au 30 juin 2017, soit 0,7 Md€, correspondent à la mobilisation de prêts aux particuliers accordés par la succursale belge du Crédit Foncier.

Par ailleurs, la répartition géographique a très peu évolué au cours du semestre avec toujours la grande majorité des actifs figurant au bilan ayant un sous-jacent situé en France, soit 87,6 % au 30 juin 2017 contre 87,5 % six mois plus tôt.

Au 30 juin 2017, les actifs internationaux, relevant très majoritairement du Secteur public, totalisent 9,9 Md€ répartis en trois catégories composées de :

- 4 pays présentant les plus fortes expositions avec l'italie (3,5 Md€), les États-Unis (1,6 Md€), le Japon (1,5 Md€) et la Suisse (1,2 Md€);
- 4 pays de moindre importance que sont la Belgique (0,7 Md€), l'Espagne (0,5 Md€), le Canada (0,5 Md€) et la Pologne (0,4 Md€);
- 2 autres pays avec des encours inférieurs à 0,1 Md€ que sont le Portugal et les Pays-Bas.

4. Évolution du passif

En application de la réglementation régissant les sociétés de crédit foncier, le passif de la Compagnie de Financement Foncier peut être divisé en deux classes principales :

- les ressources privilégiées qui assurent à leur détenteur le privilège accordé par la loi, c'est-à-dire la garantie d'une priorité de remboursement et le respect de l'échéancier, même en cas de défaillance de l'émetteur ou de sa maison mère;
- les autres ressources qui contribuent à renforcer la sécurité des prêteurs bénéficiant du privilège. Ces ressources qui viennent en termes de rang de créance après les dettes privilégiées sont constituées de dettes chirographaires avec différentes contreparties, de dettes subordonnées et enfin de capitaux propres, ressources apportées par le Crédit Foncier.

RÉPARTITION DU PASSIF PAR RANG DE GARANTIE

	30/06/2017		31/12/2	016
	M€	% bilan	М€	% bilan
Ressources privilégiées	65 990	82,2 %	66 803	79,2 %
Obligations foncières en date d'arrêté	66 302	82,6 %	67 423	79,9 %
Écart de change sur obligations foncières	- 519	- 0,6 %	- 827	- 1,0 %
Autres ressources privilégiées	207	0,3 %	208	0,2 %
Écart lié à la couverture des éléments de bilan *	1 257	1,6 %	1 587	1,9 %
Ressources non privilégiées	13 046	16,2 %	15 959	18,9 %
Dettes chirographaires	7 683	9,6 %	10 521	12,5 %
Dettes subordonnées et assimilées	2 216	2,8 %	2 217	2,6 %
dont compte courant d'associ	2 100	2,6 %	2 100	2,5 %
Capitaux propres, provisions et FRBG	3 147	3,9 %	3 221	3,8 %
TOTAL PASSIF	80 294	100,0 %	84 349	100,0 %
Fonds propres selon les règles de CRR/CRD IV :	3 026	3,8 %	3 045	3,6 %
dont fonds propres de niveau 1 (Common Equity Tier 1)	3 026	3,8 %	3 045	3,6 %
dont fonds propres complémentaires de niveau 1 (Additional Tier 1)	0	0,0 %	0	0,0 %
dont fonds propres de niveau 2 (Tier 2)	0	0,0 %	0	0,0 %

La Compagnie de Financement Foncier a enregistré sur le semestre une baisse des passifs principalement au niveau des ressources chirographaires dont les causes principales sont :

- la réduction pour un montant de 1,7 Md€ des opérations de mises en pension auprès de sa maison mère;
- le non-renouvellement à hauteur de 0,5 Md€ d'une partie des dettes chirographaires intragroupe;
- la baisse de 0,4 Md€ des déposits reçus des contreparties de swaps dont les montants varient en fonction de l'évolution constatée sur les marchés de taux et de change.

Les passifs privilégiés ont également baissé au cours du semestre mais pour un montant plus limité de 0,8 Md€ car les émissions d'obligations foncières, pour un total de 3,7 Md€ sur la période, ont en grande partie compensé les amortissements contractuels des dettes précédemment émises.

L'ensemble constitué des dettes subordonnées et des capitaux propres est resté stable en montant à près de 5,4 Md€; cette protection de dernier niveau au bénéfice des porteurs d'obligations foncières représente 6,7 % du total du bilan de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2017.

^{*} En 2013 et 2014, la Compagnie de Financement Foncier a revu le traitement des swaps pour la détermination de son ratio de couverture réglementaire. Pour ce calcul, les éléments du passif et les éléments de l'actif sont depuis 2013 retenus à leur coût historique, soit après prise en compte de leur couverture en change conclue dès l'origine, et les ICNE (intérêts courus non échus) sur swaps sont à présent calculés après compensation pour une même contrepartie. Ces modifications qui ne concernent que les éléments du ratio prudentiel, ont nécessité des ajustements dans la présentation du passif ci-dessus et la création de la rubrique « Écart lié à la couverture des éléments de bilan ».

Ratios prudentiels

5.1. Ratios spécifiques

De par son statut de société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier est assujettie à un certain nombre de ratios réglementaires spécifiques qui sont à respecter en permanence et qui font le plus souvent l'objet de validation périodique de la part du Contrôleur spécifique.

RATIO DE COUVERTURE

Tout d'abord, la Compagnie de Financement Foncier mesure le ratio de couverture, égal au rapport entre les actifs pondérés et les dettes privilégiées, ratio qui doit être en permanence supérieur à 105 %.

Dans le cas de la Compagnie de Financement Foncier, les retraitements concernent trois types d'actifs :

- les prêts hypothécaires détenus en direct ou par voie de mobilisation pour leur partie se trouvant en dépassement de quotité;
- les actifs mis en pension ;
- la partie des prêts intragroupe non collatéralisés dépassant la limite réglementaire de 25 % des passifs non privilégiés.

En effet, la réglementation limite l'encours des prêts finançables en obligations foncières à la fraction d'encours dont la quotité, égale au capital restant dû de la créance rapporté à la valeur actualisée du gage, est inférieure à 100 % pour les prêts avec garantie FGAS, à 80 % pour les prêts au logement consentis à des personnes physiques et à 60 % pour les autres prêts hypothécaires.

À fin juin 2017, les encours de prêts en dépassement de quotité s'élèvent à 0,4 Md€ toujours nettement inférieurs à ceux des passifs non privilégiés de 13 Md€ à cette date.

Par ailleurs, sont déduits des actifs inscrits au bilan ceux déjà affectés en garantie d'une autre opération ; c'est ainsi que l'encours des titres mis en pension auprès du Crédit Foncier, soit un montant de 1,8 Md€ au 30 juin 2017, ne participe pas à la détermination du ratio.

Enfin, l'application de la nouvelle limite des expositions intragroupe instaurée par l'arrêté du 26 mai 2014 a conduit à déduire des actifs un montant de 2 Md€ principalement du fait qu'une partie des créances apportées en garantie des prêts à court terme accordés à BPCE ne présentait pas toutes les caractéristiques les rendant éligibles à un financement par obligations foncières.

Au final, le ratio de surdimensionnement à fin juin 2017 est estimé à 114,2 % en tenant compte pour les éléments d'actif ou de passif de l'éventuelle couverture de change associée. Encore en cours de finalisation à la date de parution de ce rapport, le niveau définitif de couverture des passifs privilégiés sera certifié par le Contrôleur spécifique au plus tard fin septembre.

Au 31 décembre 2016, ce ratio s'élevait à 117,6 %; l'évolution sur le semestre s'explique principalement par les actions de pilotage du niveau des ressources non privilégiées.

Indépendamment du minimum imposé par la loi, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à garder un niveau de passif non privilégié toujours supérieur à 5 % du passif privilégié, ces éléments étant considérés après *swaps* de devises. Au 30 juin 2017, ce rapport est de 16,8 %.

QUOTITÉS DE FINANCEMENT

Dans le cadre de ses règles de surveillance et de maîtrise des risques, la Compagnie de Financement Foncier détermine la quotité de financement des prêts hypothécaires qu'elle détient en direct ou via une mobilisation. Cette quotité est égale au rapport entre la valeur actualisée du bien apporté en garantie et le capital restant dû de la créance. Chaque année, la Compagnie de Financement Foncier, comme toute société de crédit foncier, réexamine la valeur de ces gages selon des modalités qui font l'objet d'une vérification de conformité de la part du Contrôleur spécifique. Cette attestation et la description des méthodes d'évaluation et réévaluation des biens immobiliers ainsi que de leurs résultats sont présentées dans le rapport sur le contrôle et suivi des risques au chapitre 6.3.2 du Document de référence pour l'exercice 2016.

En considérant l'ensemble des encours hypothécaires, qu'ils soient détenus en direct ou apportés en garantie des billets hypothécaires ou prêts régis par l'article L. 211-38, la quotité moyenne à fin juin 2017 ressort à 73,9 % pour un encours global de 39,7 Md€.

Pour les seuls prêts aux particuliers qui constituent l'activité cœur de la Compagnie de Financement Foncier et totalisent un encours de 38,9 Md€, la quotité moyenne est de 74,2 %, en légère baisse sur le semestre, et se décompose en :

- 81,6 % pour les prêts garantis par le FGAS d'un montant de 19.8 Md€;
- 66,5 % pour les autres prêts hypothécaires aux particuliers d'un encours de 19,1 Md€.

AUTRES LIMITES

Est également vérifié le respect de différentes limites de détention applicables à certains actifs. Notamment au 30 juin 2017 :

- la part des prêts cautionnés est de 5,6 %, toujours très en dessous du plafond légal de 35 % du bilan; dans ce calcul sont retenus les prêts cautionnés détenus en direct (2,8 %) et ceux remis en garantie des billets hypothécaires (2,7 %);
- les valeurs de remplacement ont un encours égal à 8,4 % du nominal des ressources privilégiées, inférieur à la limite légale de 15 %;
- la couverture des besoins de trésorerie en tenant compte des flux prévisionnels est assurée sur une période de 180 jours.

RATIOS DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

En qualité d'établissement de crédit, la Compagnie de Financement Foncier surveille ses coefficients de liquidité qui restent très largement supérieurs aux minima fixés par la réglementation bancaire. Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier dispose de plus de 10 Md€ d'actifs mobilisables à l'Eurosystème (hors titres mis en pension) qui lui permettraient d'obtenir des liquidités supplémentaires estimées à 7 Md€ sur la base des règles actuelles de la BCE, tout en maintenant son ratio de couverture supérieur au minimum légal de 105 %.

Les autres ratios prudentiels applicables aux établissements de crédit sont suivis, quant à eux, par le groupe Crédit Foncier au niveau consolidé. Toutefois, la Compagnie de Financement Foncier détermine les ratios de solvabilité sur son seul périmètre en respectant depuis le 1er janvier 2014 les règles édictées par la directive CRD IV et le règlement CRR et les communique à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Ainsi à fin juin 2017, selon la méthode standard Bâle III, son ratio *Common Equity Tier 1* (CET1) est de 18,9 %, égal à son ratio *Tier 1* et à son ratio de solvabilité (contre 18,5 % au 31 décembre 2016). Le montant total des expositions en risque est de 16 Md€ correspondant à une pondération moyenne de 18 % des encours soumis au risque de crédit.

5.2. Gestion du capital

La gestion des fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est directement supervisée par sa Direction générale. Son pilotage assure le respect permanent des ratios réglementaires et vise l'optimisation de l'allocation des fonds propres et la sécurisation de son ratio de surdimensionnement ; il participe donc directement à sa notation Aaa/AAA/AAA par Moody's/S&P/Scope Ratings.

Le calcul du ratio de solvabilité est effectué à titre informatif sur le périmètre social de la Compagnie de Financement Foncier.

COMPOSITION DES FONDS PROPRES

Les fonds propres sont déterminés conformément à la directive CRD IV et au règlement CRR, applicables depuis le 1er janvier 2014, compte tenu des options nationales précisées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et sont composés de trois grands ensembles : fonds propres de base de catégorie 1 (Common Equity Tier One), fonds propres additionnels de catégorie 1 (additional Tier One) et fonds propres de catégorie 2 (Tier Two).

Le montant de fonds propres de la Compagnie de Financement Foncier est de 3,03 Md€ au 30 juin 2017. Ce montant représente également les fonds propres de base de catégorie 1.

EXIGENCE DE FONDS PROPRES

Les exigences en fonds propres sont calculées selon la méthode standard Bâle III. Les billets hypothécaires (BH) et les encours Secteur public territorial mobilisés en L. 211-38 sont traités par transparence, soit en calculant les exigences sur les prêts sous-iacents.

Les prêts aux affiliés du Groupe BPCE sont pondérés à 0 %.

Par ailleurs, en cas de cession partielle à la Compagnie de Financement Foncier de prêts produits par le Crédit Foncier et en lien avec les conventions de cession et de recouvrement, le bénéfice des sommes recouvrées est affecté prioritairement et en totalité à la Compagnie de Financement Foncier. Ceci permet, en approche standard, d'ajuster le niveau de pondération, pour traduire l'affectation prioritaire des récupérations à la Compagnie de Financement Foncier et le taux de perte plus faible qui en résulte.

	30/06/20 ⁻	17	31/12/2016		
(en millions d'euros) Catégories d'exposition	Exigences en fonds propres	RWA	Exigences en fonds propres	RWA	
Administrations centrales	74	929	75	936	
Établissements	23	292	25	309	
Administrations régionales	364	4 554	408	5 104	
Entreprises	28	344	13	159	
Clientèle de détail	129	1 617	131	1 643	
Exposition garantie par une hypothèque	548	6 852	541	6 761	
Expositions en défaut	37	466	39	488	
Autres actifs	1	17	1	13	
Exigences au titre du risque de crédit (A)	1 206	15 071	1 233	15 413	
Exigences au titre du risque de marché (B)	-	-	-	-	
Exigences au titre du risque opérationnel (C)	46	571	46	571	
Ajustement de l'évaluation de crédit (D)	31	383	37	466	
EXIGENCES DE FONDS PROPRES (A) + (B) + (C) + (D)	1 282	16 025	1 316	16 455	

RATIOS DE SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier au 30 juin 2017 a été établi en méthode standard.

	30/06/2017	31/12/2016
Ratio de solvabilité	18,90 %	18,50 %
Ratio CET1	18,90 %	18,50 %
Ratio Tier One	18,90 %	18,50 %

Source: COREP (Common solvency ratio reporting) au 30 juin 2017.

6. Analyse du risque de crédit et de contrepartie

Le bilan se compose en deux grandes catégories : les actifs financés par les dettes privilégiées sous forme de prêts ou de titres et les valeurs de remplacement correspondant à une partie de la trésorerie. Ces actifs répondent à des approches différenciées quant à la mesure et au suivi de leur risque de crédit :

- les prêts accordés à des personnes physiques et les prêts aux professionnels relevant très majoritairement du Secteur public : ces crédits sont soit acquis directement par la Compagnie de Financement Foncier soit mobilisés en provenance du Crédit Foncier ou toute autre entité du Groupe BPCE, sous forme de billets hypothécaires s'agissant de prêts immobiliers ou de prêts garantis par application de l'article L. 211-38 s'agissant de prêts du Secteur public ou de prêts immobiliers;
- les prêts du secteur aidé qui bénéficient de la garantie de l'État français ont été transférés à la Compagnie de Financement Foncier lors de sa création en 1999. Ces prêts ne font plus l'objet de production nouvelle;
- les titres du Secteur public, qui constituent pour l'essentiel les expositions de la Compagnie de Financement Foncier sur l'international;
- les valeurs de remplacement constituées de placements à court terme auprès d'établissements de crédit bénéficiant du meilleur échelon de notation externe.

6.1. Répartition des engagements de la Compagnie de Financement Foncier

6.1.1. ANALYSE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT

Les actifs financés sont analysés par transparence : sont donc étudiés ici les sous-jacents garantissant les expositions hypothécaires et celles du Secteur public mobilisées par application de l'article L. 211-38 ou par billets hypothécaires.

Les valeurs de remplacement sont, quant à elles, analysées selon leur contrepartie : les prêts accordés à BPCE, sous forme essentiellement de L. 211-38 VR (1), bien que collatéralisés, sont ici considérés comme une exposition sur celle-ci.

La Compagnie de Financement Foncier indique qu'elle ne détient toujours aucune exposition sur les classes d'actifs suivantes :

- CDO (Collateralised Debt Obligation) ou expositions en direct sur des monolines;
- expositions CMBS (Commercial Mortgage-Backed Securities);
- autres expositions subprime, Alt-A et plus généralement sur des expositions hypothécaires américaines;
- véhicules ad hoc ;
- opérations de dette à effet de levier ou LBO.

Les tableaux ci-après ventilent les actifs hors engagements par signature et garanties financières données.

(en millions d'euros)	Expositi	ons au 30/06/	2017	Expositi	sitions au 31/12/2016			
Expositions risques	Cédé	Mobilisé	Bilan	Cédé	Mobilisé	Total		
A - Créances hypothécaires Particuliers (1) (2)	27 832	10 648	38 481	32 336	7 017	39 353		
B - Emprunteurs publics	18 782	12 368	31 150	21 479	12 772	34 251		
Emprunteurs publics France	9 703	11 773	21 476	11 827	12 176	24 003		
Habitat social	1 331	1 849	3 180	1 501	1 991	3 492		
Secteur public territorial (SPT) (3)	6 347	9 371	15 718	6 876	9 498	16 374		
Souverain France	2 026	553	2 578	3 450	687	4 137		
Financement de projet d'infrastructure (FPI)	635	595	1 231	640	596	1 236		
Emprunteurs publics internationaux	8 443		8 443	9 012		9 012		
Secteur public international (SPI)	5 328		5 328	5 844		5 844		
Souverain international	2 692		2 692	2 710		2 710		
Grandes entreprises du Secteur public	424		424	458		458		
C – Expositions hypothécaires commerciales	148	348	496	157	376	532		
D – Expositions secteur bancaire	839	6 600	7 439	836	6 600	7 436		
Banques garanties souverain ou assimilé	693		693	706		706		
Autres banques	145		145	131		131		
L. 211-38-VR (4)		6 600	6 600		6 600	6 600		
Total exposition risque (A + B + C + D)	54 201	23 364	77 565	61 409	20 164	81 573		
Divers régul. et autres actifs (5)	2 711	18	2 729	2 775	1	2 776		
TOTAL	56 912	23 382	80 294	64 184	20 165	84 349		

⁽¹⁾ La ligne « créances hypothécaires France » comporte un encours limité (52 M€ au 30 juin 2017 et 57 M€ au 31 décembre 2016) de créances néerlandaises.

Au 30 juin 2017, le total de l'exposition risque est en baisse de 4 Md \in pour atteindre 77,6 Md \in . Cette évolution est liée à :

- une baisse des créances hypothécaires Particuliers à hauteur de 0,9 Md€ pour atteindre 38,5 Md€ avec une forte augmentation des mobilisations (3,61 Md€) avec une poursuite du nombre importants de remboursements anticipés enregistrés sur la période;
- une baisse de 2,5 Md€ des emprunteurs publics France à 21,5 Md€ avec une diminution de l'exposition Souverain France (- 1,6 Md€) et du Secteur public territorial (- 0,66 Md€);
- une baisse de 0,5 Md€ des expositions sur le Secteur public international.

⁽²⁾ Don't BH Belgique pour 761 M€ au 30 juin 2017 (nominal comptable).

⁽³⁾ Dont 80,5 M€ L. 211-38 avec des Caisses d'Épargne et 113 M€ avec des Banques Populaires au 30 juin 2017.

⁽⁴⁾ Prêts à BPCE court terme garantis par nantissement d'actif.

⁽⁵⁾ La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

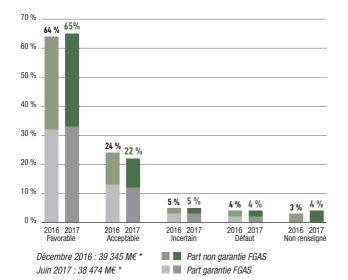
■ Répartition géographique des expositions

	30/06/2017		31/12/2016 %	
(en millions d'euros)	Bilan (M€)	%		
France	70 345	88	88	
Autres pays de l'Espace Économique Européen	5 205	6	6	
dont Italie	3 487	4	4	
dont Belgique	761	n.s	n.s	
dont Espagne	457	n.s	n.s	
dont Pologne	361	n.s	n.s	
dont Portugal	88	n.s	n.s	
dont Pays-Bas	52	n.s	n.s	
Suisse	1 231	1	1	
Amérique du Nord (EU et Canada)	2 018	3	3	
Japon	1 496	2	2	
TOTAL	80 294	100	100	
RAPPEL TOTAL DES EXPOSITIONS AU 31/12/2016			84 349	

6.1.2. QUALITÉ DU PORTEFEUILLE EXPOSÉ AU RISQUE DE CRÉDIT

PORTEFEUILLE DES PARTICULIERS

Notation interne et qualité des encours de prêts hypothécaires aux Particuliers



La notation témoigne du maintien de la qualité des encours.

PORTEFEUILLE DES SECTEURS PUBLICS FRANCE

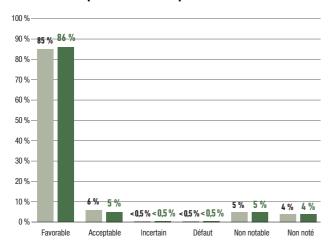
Le portefeuille des secteurs publics France s'élève à 21,5 Md \in le 30 juin 2017 et se répartit entre :

- le Secteur public territorial et l'Habitat social : 18,9 Md€ ;
- le Souverain France : 2,6 Md€.

^{*} Hors professionnels et associations.

Secteur public territorial

■ Ventilation par classe de risque



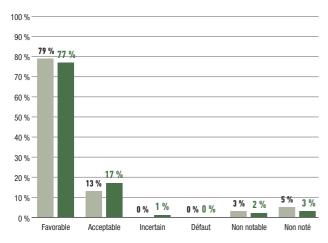
Décembre 2016 : 16 374 M€ (données pro forma, le montant publié au 31 décembre 2016 était de 19 029 M€)

Juin 2017 : 15 718 M€

La qualité de l'encours SPT de la Compagnie de Financement Foncier se maintient à un très bon niveau.

Habitat social

Ventilation par classe de risque



Décembre 2016 : 3 492 M€ (données pro forma, le montant publié au 31 décembre 2016 était de 1 501 M€)

Juin 2017 : 3 180 M€

La qualité de l'encours Habitat social de la Compagnie de Financement Foncier se maintient à un très bon niveau.

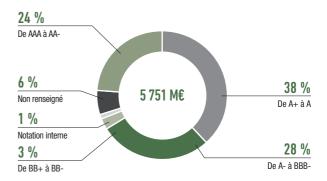
PORTEFEUILLE DES SECTEURS PUBLICS À L'INTERNATIONAL

Secteur public international (hors Souverain) et Grandes entreprises du SPI

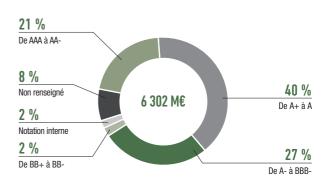
Au 30 juin 2017, l'encours du portefeuille SPI (hors souverain) et Grandes entreprises SPI est en baisse de 8,7 %. Rappelons que la Compagnie de Financement Foncier n'acquiert plus de prêts de ce secteur depuis plusieurs exercices.

Répartition par note interne des expositions sur le Secteur public international et Grandes entreprises

Juin 2017

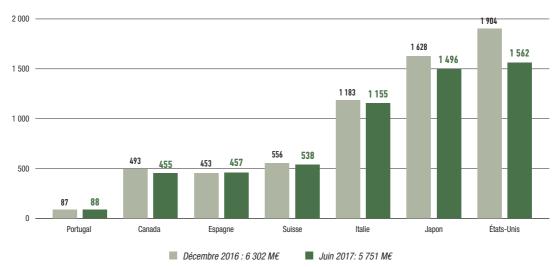


Décembre 2016



La qualité de la notation se maintient à un bon niveau.

■ Répartition des expositions directes sur le Secteur public international et Grandes entreprises



La baisse des expositions sur le Japon et les États-Unis est due à la vente de titres et à la variation du taux de change.

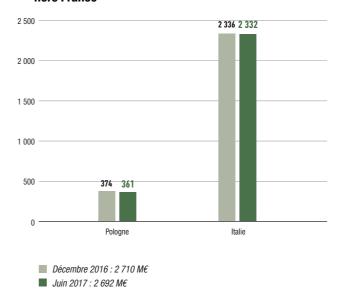
Notons que les variations de cours de change affectent les encours des lignes libellées en devise étrangère (USD, JPY, CAD, etc.) car elles sont présentées ici avant *swap*.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'expositions directes sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille.

Souverain International

Suite aux cessions réalisées et aux remboursements, la Compagnie de Financement Foncier n'est plus exposée qu'aux Souverains italien et polonais. Certaines de ces lignes sont libellées en devise, d'où les variations observées d'un arrêté à l'autre. Les variations observées d'un arrêté à l'autre par les variations de cours, certaines de ces lignes étant libellées en devises car elles sont présentées ici avant swap.

Répartition des expositions directes sur les Souverains hors France



L'intégralité des encours du portefeuille Souverain international de la Compagnie de Financement Foncier est notée en catégorie investissement (note \geq BBB-). Les notations utilisées sont celles du Groupe BPCE.

Monolines sur les expositions SPI, grandes entreprises et souverains.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas d'expositions directes sur des *monolines* mais elle bénéficie de rehaussements acquis auprès de ces derniers sur certains actifs en portefeuille.

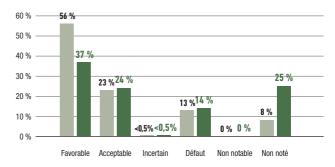
Une partie de ce portefeuille, à hauteur de 1,6 Md€, est contre-garantie par des *monolines*. Pour FGIC, l'affaiblissement de sa signature rend sa garantie aujourd'hui moins opérante qu'à l'origine (du fait d'une notation intrinsèque de l'opération meilleure que celle du garant).

Ce n'est toutefois pas le cas d'Assured Guaranty Municipal Corp (ex-FSA) et d'Assured Guaranty Corp (qui a repris CIFG), qui sont notés respectivement AA/A2 et AA/A3 par S&P et par Moody's, et qui garantissent un encours total de 1,27 Md€ de titres ; ainsi que de National Public Finance Guarantee Corp (ex-MBIA), noté A par Standard & Poor's et A3 par Moody's, et qui garantit un encours de 0,2 Md€ de titres.

PORTEFEUILLE DES OPÉRATEURS CORPORATES PRIVÉS

Au 30 juin 2017, l'encours *Corporate* privé cédé et mobilisé se monte à 496 M€, 60 % de l'encours bénéficie de notes « Favorable » ou « Acceptable ».

37 % (vs 56 % au 4e trimestre 2016) ont une note favorable. Cette baisse n'est pas due à une dégradation du risque, mais à l'obsolescence de certaines notes qui a pour effet le classement des encours dans la catégorie non noté.



Décembre 2016 : 532 M€Juin 2017 : 496 M€

PORTEFEUILLE DU SECTEUR BANCAIRE

À 7,4 Md€ au 30 juin 2017, les expositions sur le secteur bancaire restent stables sur ce semestre. Elles sont principalement constituées d'opérations de court terme réalisées avec BPCE (6,6 Md€). La Compagnie de Financement Foncier est en outre exposée, dans le cadre de prêts de long terme relevant de l'ancienne activité SPI, à des banques cantonales suisses, établissements qui bénéficient de la garantie de collectivité publique.

6.2. Sinistralité

6.2.1. COUVERTURE DES RISQUES DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

Le tableau ci-après ventile les actifs hors engagements par signature et garanties financières données et d'autre part les taux de douteux observés.

	Exp	ositions a	u 30/06/20	17	Ex	oositions a	u 31/12/20 [.]	16
(en millions d'euros) Expositions risques	Bilan total	Taux de douteux cédé	Taux de douteux mobilisé	Taux de douteux global	Bilan total	Taux de douteux cédé	Taux de douteux mobilisé	Taux de douteux global
A - Créances hypothécaires Particuliers (1) (2)	38 481	5,02 %	-	3,63 %	39 353	4,16 %	_	3,42 %
B - Emprunteurs publics	31 150	< 0,5 %	-	< 0,5 %	34 251	<0 ,5 %		< 0,5 %
Emprunteurs publics France	21 476	< 0,5 %	-	< 0,5 %	24 003	< 0,5 %	_	< 0,5 %
Habitat social	3 180	< 0,5 %	-	< 0,5 %	3 492	< 0,5 %	-	_
Secteur public territorial (SPT) (3)	15 718	< 0,5 %	-	< 0,5 %	16 374	< 0,5 %	-	-
Souverain France	2 578	-	-	-	4 137	-	-	-
Financement de projet d'infrastructure (FPI)	1 231	-	-	-	1 236	-	_	-
Emprunteurs publics internationaux	8 443	-	-	-	9 012	-	-	-
Secteur public international (SPI)	5 328	-	-	-	5 844	-	-	-
Souverain international	2 692	-	-	-	2 710	-	-	-
Grandes entreprises du Secteur public	424	-	-	-	458	_	_	-
C – Expositions hypothécaires commerciales	496	45,50 %	-	13,58 %	532	42,80 %	_	12,61 %
D – Expositions secteur bancaire	7 439	-	-	-	7 436	-	-	-
Banques garanties souverain ou assimilé	693	-	-	-	706	-	_	_
Autres banques	145	-	-	-	131	-	-	-
L. 211-38-VR ⁽⁴⁾	6 600	-	-	-	6 600	-	-	-
Total exposition risque (A + B + C + D)	77 565	2,71 %	-	1,89 %	81 573	2,31 %	_	1,74 %
Divers régul. et autres actifs (5)	2 729	-	-		2 775		_	_
TOTAL	80 294	2,58 %	-	1,83 %	84 349	2,21 %	-	1,68 %

⁽¹⁾ La ligne « créances hypothécaires France » comporte un encours limité (52 M€ au 30 juin 2017 et 57 M€ au 31 décembre 2016) de créances néerlandaises.

Le taux de douteux global est faible à 1,8 %.

Sur les créances hypothécaires Particuliers, le taux de douteux s'établit à 3,6 %, au 30 juin 2017 contre 3,4 % à 31 décembre 2016

Le portefeuille Secteur public a un taux de douteux très marginal, et correspondant à des dossiers anciens, ce qui atteste de la bonne qualité du portefeuille.

Le taux du douteux des expositions hypothécaires commerciales détenu par la Compagnie de Financement Foncier est de 45,5 % mais il est principalement lié à un seul dossier du secteur aidé d'un montant de 64,4 M€.

⁽²⁾ Dont BH Belgique pour 761 M€ au 30 juin 2017 (nominal comptable).

⁽³⁾ Dont 80,5 M€ L. 211-38 avec des Caisses d'Épargne et 113 M€ avec des Banques Populaires au 3 juin 2017.

⁽⁴⁾ Prêts à BPCE court terme garantis par nantissement d'actif.

⁽⁵⁾ La ligne « Divers régul. et autres actifs » est essentiellement constituée des intérêts courus sur instruments financiers à terme et des comptes de régularisation.

6.2.2. CHARGE DU RISQUE DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

(en millions d'euros)	30/06/2017	31/12/2016
Coût du risque individuel (A)	- 3,9	- 23,8
Provisions collectives (B)	0,3	- 3,2
Coût du risque (A + B)	- 3,6	- 27,1
Charge du risque PNB (C)	- 2,5	- 0,1
NET (A + B + C)	- 6,1	- 27,2
Coût et Charge du risque annualisés en % du Total bilan	- 0,01 %	- 0,03 %

Au 30 juin 2017, le coût du risque de la Compagnie de Financement Foncier est faible et s'élève à - 3,6 M€. Le niveau du coût du risque sur la base individuelle s'établit à - 3,9 M€ et + 0,3 M€ sur la base collective.

La charge du risque comptabilisée en PNB s'établit à - 2,5 M€.

6.3. Technique de réduction des risques

6.3.1. FACTEUR DE RÉDUCTION DES RISQUES

Le portefeuille de la Compagnie de Financement Foncier est très sécurisé, puisqu'il repose principalement soit sur un risque hypothécaire ou assimilé, soit sur un risque Secteur public. Ces deux risques sont davantage réduits par la présence de garanties supplémentaires. Ainsi, 51,6 % des encours hypothécaires Particuliers bénéficient d'une garantie FGAS.

Sur les Particuliers, le principal fournisseur de sûretés personnelles appartient au segment Souverain : la Société de gestion du fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (SGFGAS) permet d'apporter une garantie de l'État français aux prêts d'accession sociale régis par la réglementation des prêts conventionnés et garantis par une sûreté réelle de premier rang (hypothèque ou privilège de prêteur de deniers). À ce titre, la SGFGAS bénéficie des notes externes de l'État français et permet de pondérer à 0 % les crédits pour lesquels la couverture FGAS a été signée avant le 31 décembre 2006. En raison d'une modification des modalités de couverture du FGAS, les protections octroyées à une date ultérieure ont généré pour leur part une pondération Bâle III égale à la moitié de celle qui aurait été obtenue avec la seule hypothèque. Toutefois, la partie non couverte par le FGAS, étant à la charge du Crédit Foncier, bénéficie d'une pondération à 0 % pour la Compagnie de Financement Foncier.

Par ailleurs, certains prêts sur la clientèle des Particuliers bénéficient d'une garantie sous forme de caution, apparentée à un risque établissement financier : principalement Crédit Logement, filiale de la plupart des grands réseaux bancaires français.

Les crédits couverts par Crédit Logement bénéficient d'une pondération Bâle III de 50 % jusqu'au 3° trimestre 2014. Depuis le 4° trimestre 2014, les expositions cautionnées par Crédit Logement sont pondérées à 35 % suite à la volonté de BPCE d'harmoniser la communication financière sur les expositions cautionnées de l'ensemble du Groupe BPCE.

Par ailleurs, le dispositif de cession entre la Compagnie de Financement Foncier et le Crédit Foncier ou les autres entités du Groupe BPCE (conventions, contrats) prévoit explicitement la résolution de la cession en cas de non-conformité des créances acquises.

S'agissant des garanties réelles immeubles, conformément à la réglementation, la Compagnie de Financement Foncier procède annuellement à une réévaluation très détaillée des gages inscrits en hypothèque. Le Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier se prononce sur la validité des modes et résultats d'évaluation des immeubles ainsi que des méthodes de réexamen périodique.

6.3.2. MODES D'ÉVALUATION ET MÉTHODES DE RÉEXAMEN PÉRIODIQUE DE LA VALEUR DES IMMEUBLES

La méthodologie reste inchangée au 1er semestre 2017. Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 155).

7. Analyse des risques financiers

La Compagnie de Financement Foncier n'a pas d'activité pour compte propre ni aucune position dans un portefeuille de négociation. Son activité sur les marchés est circonscrite aux opérations de couvertures des éléments de son bilan.

Le Crédit Foncier assure la prestation de suivi et de pilotage des risques structurels de bilan de la Compagnie de Financement Foncier, en application de la convention qui lui transfère cette compétence. Les règles de cette gestion sont regroupées dans la charte financière de la Compagnie de Financement Foncier.

7.1. Méthodologie utilisée dans le cadre de l'évaluation des risques de liquidité, de taux et de change

La méthodologie reste inchangée au 1er semestre 2017. Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 168).

7.2. Suivi du risque de liquidité

7.2.1. ORGANISATION DU REFINANCEMENT DE LA COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

L'essentiel des ressources de la Compagnie de Financement Foncier provient de ses émissions à moyen et long terme d'obligations foncières.

Au 1er semestre 2017, la Compagnie de Financement Foncier a émis 3,7 Md€ d'obligations foncières.

La Compagnie de Financement Foncier dispose par ailleurs d'un volume d'actifs potentiellement mobilisables, éligibles aux opérations de financement de la BCE. Au 30 juin 2017, ces encours atteignent près de 10,1 Md€ en valeur nominale répartis en :

- 8,3 Md€ de prêts du Secteur public ;
- 1,8 Md€ de titres.

7.2.2. SUIVI DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque pour la Compagnie de Financement Foncier de ne pouvoir faire face à ses échéances de trésorerie.

Comme expliqué ci-dessus, les besoins de liquidité sont analysés selon la double approche statique et dynamique. En vision statique,

le suivi du risque de liquidité permet de s'assurer que la gestion à moyen terme n'a pas pour effet une concentration trop forte des besoins de liquidité sur certaines périodes. Le principal indicateur utilisé est le gap de liquidité statique, selon prise en compte ou non des capacités de mobilisation de la Compagnie de Financement Foncier évaluées également à l'horizon de 20 ans.

La politique de gestion très prudente de la liquidité s'est poursuivie en 2017. Outre les contraintes réglementaires, les règles de gestion de bilan de la Compagnie de Financement Foncier lui assurent une exposition au risque de liquidité très limitée. Elles sont encadrées par un dispositif de limites internes et d'un suivi en Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité et en Comité exécutif des risques.

La Compagnie de Financement Foncier s'est notamment engagée à disposer d'une trésorerie à court terme suffisante pour faire face à tout moment aux échéances contractuelles de sa dette privilégiée pendant une durée d'une année.

Au 30 juin 2017, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'une trésorerie de 1 Md€ au jour le jour déposée auprès de la Banque de France.

Elle détient par ailleurs, pour 7 Md€ de valeurs de remplacement dont 6,6 Md€ de placements à moins de deux mois auprès de BPCE et intégralement garantis par un portefeuille de prêts.

7.2.3. RESPECT DES LIMITES

RATIO LCR (LIQUIDITY COVERAGE RATIO)

Le ratio LCR de la Compagnie de Financement Foncier est supérieur à 110 % au 30 juin 2017, soit au-delà du minimum réglementaire de 80 % applicable depuis le 1er janvier 2017. Il est à noter que l'exigence minimale réglementaire sera de 100 % au 1er janvier 2018.

PRÉVISION DE TRÉSORERIE À 180 JOURS

La Compagnie de Financement Foncier s'assure à tout moment de la couverture de ses besoins de trésorerie sur une période de 180 jours conformément à l'arrêté du 26 mai 2014.

Selon cet arrêté, la prévision de la liquidité à 180 jours est transmise pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

ÉCART DE DURÉE DE VIE ET INDICATEUR DE CONGRUENCE

L'arrêté du 26 mai 2014 introduit le calcul d'un indicateur de congruence.

Il exige que les actifs éligibles, dont le montant permet d'assurer un ratio de surdimensionnement minimum réglementaire de 105 %, aient une durée de vie moyenne n'excédant pas de 18 mois celle des passifs privilégiés. Le calcul est transmis pour validation au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

Au 1er semestre 2017, sans restreindre les actifs éligibles à hauteur de la contrainte liée au ratio de surdimensionnement réglementaire, cette limite est également respectée.

Outre ces exigences, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à respecter un écart maximal de 2 ans entre la durée de l'ensemble de son passif et la durée de l'ensemble de son actif. Au passif, les fonds propres sont pris en compte pour une durée égale à la plus longue maturité des passifs émis. Au 1^{er} semestre 2017, cet engagement est également respecté.

En complément, des indicateurs complémentaires de liquidité sont observés sur la Compagnie de Financement Foncier :

LIMITE ASSOCIÉE AU RATIO DE COUVERTURE DES EMPLOIS PAR LES RESSOURCES

En application du référentiel BPCE, la limite associée au ratio de couverture des emplois par les ressources est suivie par la Compagnie de Financement Foncier :

0 à 3 ans : 85 % ;3 à 6 ans : 70 % ;6 à 10 ans : 55 %.

En supplément, pour assurer une anticipation de la gestion de la liquidité, un niveau de référence validé par le Comité exécutif des risques a été fixé sur le ratio d'observation en liquidité statique comme suit :

0 à 3 ans : 90 % ;3 à 6 ans : 75 % ;6 à 10 ans : 60 %.

Au 1er semestre 2017, la Compagnie de Financement Foncier respectait cette limite et le niveau de référence.

PLAN DE COUVERTURE DES RESSOURCES PRIVILÉGIÉES

Cet indicateur a été introduit par l'arrêté du 26 mai 2014. L'établissement assujetti définit, selon ses caractéristiques propres, le plan trimestriel de couverture des ressources privilégiées qui s'appliquerait dans l'hypothèse où il cesserait d'émettre des passifs privilégiés. Selon l'arrêté du 26 mai 2014, il est transmis pour certification au Contrôleur spécifique puis à l'ACPR trimestriellement.

L'établissement déclare, à la date de situation et sur un pas trimestriel jusqu'au remboursement de la dernière ressource privilégiée, les éléments suivants :

- éléments d'actifs venant en couverture des ressources privilégiées;
- titres et valeurs sûrs et liquides relevant de l'article R. 513-6 du Code Monétaire et Financier :
- trésorerie générée par l'ensemble des actifs inscrits au bilan et les passifs privilégiés ;
- ressources privilégiées.

Le calcul du niveau de couverture tient compte des hypothèses de remboursement anticipé et d'un taux de perte finale sur les actifs.

7.3. Suivi du risque de taux d'intérêt global

7.3.1. MODALITÉS DE GESTION

Les modalités de gestion restent inchangées au 1^{er} semestre 2017. Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 170).

7.3.2. SUIVI DU RISQUE DE TAUX

Le suivi du risque de taux reste inchangé au 1er semestre 2017. Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 170).

7.3.3. RESPECT DES LIMITES

LIMITE ASSOCIÉE AU GAP DE TAUX STATIQUE

La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir le niveau de ses impasses de taux à l'intérieur de limites étroites définies par périodes d'observation. Selon les normes applicables à la Compagnie de Financement Foncier, ces impasses, mesurent la différence entre les emplois et les ressources à taux fixé dans le temps sans acquisition d'actifs nouveaux ni nouvelles émissions et hors indices révisables pour lesquels le taux de référence a une périodicité inférieure à un an.

Les limites actuellement en vigueur pour les impasses de taux sont :

Horizon	Limites exprimées en pourcentage du bilan projeté
Moins de 2 ans	2 %
2-5 ans	3 %
5-10 ans	5 %
10-15 ans	10 %

Au 30 juin 2017, les limites sont respectées.

LIMITE ASSOCIÉE À LA VALEUR ACTUELLE NETTE (VAN) DES FONDS PROPRES (INDICATEUR BÂLE II)

Cet indicateur mesure la sensibilité de la Valeur actuelle nette des positions de transformation à une translation uniforme de 200 pb de la courbe des taux rapportée au montant des fonds propres avec une limite à 20 %. Dans cet indicateur, les fonds propres sont amortis linéairement sur 20 ans.

Au 1er semestre, la Compagnie de Financement Foncier respectait cette limite.

Au 30 juin 2017, la sensibilité s'établit à - 15,2 % pour le choc à - 200 bp et à 11,3 % pour le choc à + 200 bp.

7.4. Suivi du risque de change

Le risque de change réside dans le fait qu'une évolution des cours de change des devises dans lesquelles sont libellés les actifs ou les passifs du bilan de la Compagnie de Financement Foncier affecte négativement la valeur d'avoirs ou d'engagements libellés en devises étrangères. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit toute position ouverte de change.

Par conséquent, tous les actifs et passifs en devises non euro sont systématiquement swappés dès leur entrée au bilan. Cette couverture peut se réaliser par la conclusion d'un swap de change, d'un emprunt à terme ou d'un swap de devise. Les écarts résiduels qui découlent de l'ajustement des positions bilancielles, en particulier celles résultant de l'encaissement des marges, sont couverts mensuellement.

Ils font l'objet d'un suivi par la Direction des risques du Crédit Foncier, qui centralise les positions de change fin de mois, par devise et par cumul de devises.

En matière de risque de change, le référentiel BPCE prévoit que la position de change spot par devise soit limitée à 5 % du total de bilan dans la devise. Cette limite ne s'applique que si l'encours dans la devise concernée est supérieur à la contre-valeur euro de 1 M€.

La Compagnie de Financement Foncier s'est fixé une limite interne supplémentaire correspondant à la contre-valeur de $5~\text{M}\odot$, toutes devises confondues, et de $3~\text{M}\odot$ par devise.

Au 1er semestre 2017, cette limite est respectée.

7.5. Suivi du risque de règlement

Le suivi du risque de règlement reste inchangé au 1^{er} semestre 2017. Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 171).

8. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel est défini au sein du Groupe BPCE comme le risque de perte liée à une inadaptation, une défaillance ou un dysfonctionnement des processus, des systèmes d'information, des hommes ou suite à des événements extérieurs. Il inclut la fraude interne et externe, le risque d'image et les risques liés au modèle.

La gestion des risques opérationnels pour la Compagnie de Financement Foncier est confiée au Crédit Foncier dans le cadre des conventions de prestation établies entre les deux établissements. L'essentiel des risques opérationnels est lié aux prestations externalisées confiées à la maison mère. Dans ce cadre, les conséquences d'un incident opérationnel détecté lors d'un traitement du Crédit Foncier relatif à un élément du bilan de la

Compagnie de Financement Foncier sont portées par le Crédit Foncier.

Ces risques incluent notamment les risques comptable, juridique, réglementaire, fiscal, ainsi que les risques liés à la sécurité des personnes, des biens, des systèmes d'information et aux modèles.

La gestion du risque opérationnel de la Compagnie de Financement Foncier, limitée à l'activité de son Secrétariat général, s'appuie sur le dispositif du Crédit Foncier, selon les règles du Groupe BPCE. Ces risques opérationnels font l'objet d'une cartographie spécifique et de déclarations présentées trimestriellement au Comité des risques opérationnels. Il est à noter qu'aucun incident n'a été détecté au 1er semestre 2017 qui soit rattaché aux risques de la cartographie spécifique de la Compagnie de Financement Foncier.

8.1. Dispositif général

L'ensemble de la démarche « risques opérationnels » du groupe Crédit Foncier est géré par sa Direction des risques, qui s'appuie sur les chartes risques du Groupe BPCE, sur le référentiel des normes et méthodes risques opérationnels Groupe de la Direction des risques BPCE et sur la politique des risques opérationnels du groupe Crédit Foncier.

8.2. Gouvernance

La gouvernance est décrite de manière détaillée au sein du Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 172).

8.3. Environnement de gestion

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 172).

8.4. Organisation du Plan d'urgence et de poursuite de l'activité

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 173).

8.5. Le risque informatique

Compte tenu des conventions régissant son activité, la Compagnie de Financement Foncier utilise les moyens humains et techniques mis à disposition par le Crédit Foncier. En conséquence, la Compagnie de Financement Foncier bénéficie pleinement des évolutions de l'informatique du Crédit Foncier et de l'ensemble des dispositifs garantissant son bon fonctionnement.

L'année 2016 ayant vu la reconstruction du dispositif de surveillance Sécurité SI, en relation directe avec les cellules SOC SSI de ITCE et BPCE IT, une classification des actifs sensibles jointe à une cartographie des risques SSI ont été initiées et ont été finalisées à la mi-juin 2017. Le dispositif de surveillance SSI est passé en mode opérationnel en 2017. Enfin, le mois de mai a vu une campagne de communication intensive sur le sujet de la SSI dans le groupe Crédit Foncier.

Concernant le risque « Cyber », il est, à nouveau, en nette augmentation au premier semestre 2017 avec l'apparition d'attaques d'envergures comme WANNACRY et NotPetya comme l'a montré la presse. Les dispositifs de sécurité du Groupe, joints aux opérations actives de mise en sécurité interne au Crédit Foncier ont permis, jusqu'à présent, de conserver le niveau de sécurité nécessaire. Effectivement, ITCE et BPCE IT et leurs dispositifs de sécurité de surveillance, joints aux actions en matière de sécurité informatique du Crédit Foncier (sensibilisation des collaborateurs, suivi des alertes SSI, interventions opérationnelles, surveillance des postes...) ont permis de protéger les actifs informationnels et les traitements informatiques de l'établissement.

8.6. Les assurances

Pour davantage de précisions, se reporter au Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier (p. 173).

8.7. Les risques juridiques

Parmi les événements marquants au 1^{er} semestre 2017, on notera le point suivant.

Les difficultés rencontrées par un important opérateur des Départements d'outre-mer (DOM) ont conduit celui-ci à envisager un schéma de désengagement passant par des cessions d'actifs. Différentes sociétés de cet opérateur ont été contraintes de déposer leur bilan fin 2016, dont la société emprunteuse placée en redressement judiciaire. Il est précisé que la créance concernée est sécurisée à la fois par des sûretés réelles immobilières sur ces actifs et par la garantie de l'État, prévue à l'article L. 312-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

9. Le risque de non-conformité

La fonction conformité de la Compagnie de Financement Foncier est assurée par la Direction de la conformité du Crédit Foncier conformément aux dispositions des conventions (convention cadre et convention relative aux prestations de contrôle interne et de conformité) en vigueur entre les deux entités. Une lettre de cadrage annuelle précise les contours des travaux effectués pour le compte

de la Compagnie de Financement Foncier. La Direction de la conformité est organisée en deux unités distinctes : d'une part la conformité et la déontologie et, d'autre part, la sécurité financière. La Directrice de la Conformité du Crédit Foncier est la responsable de la conformité des Services d'Investissement de la Compagnie de Financement Foncier.

9.1. Dispositifs de suivi et de mesure des risques

La méthodologie de suivi et contrôle des risques de non-conformité s'appuie sur celle de BPCE et couvre l'ensemble des activités du Crédit Foncier, dont en particulier les opérations réalisées pour le compte de la Compagnie de Financement Foncier. Elle est complétée par un dispositif de maîtrise des risques, portant sur l'ensemble des métiers en fonction des risques majeurs, et prenant en considération les éléments spécifiques au périmètre d'activité de la Compagnie de Financement Foncier.

9.2. Identification et suivi des risques

L'identification des risques de non-conformité résulte d'une double approche :

- la détection et la prise en compte de spécificités de la Compagnie de Financement Foncier dans la mise en œuvre de textes réglementaires afin de prévenir les éventuelles difficultés d'application et de garantir leur correcte traduction dans les dispositifs opérationnels;
- l'analyse des résultats des contrôles de premier niveau réalisés par les équipes opérationnelles du Crédit Foncier sur le périmètre

de la Compagnie de Financement Foncier. Ces contrôles sont ciblés sur les thématiques de non-conformité répertoriées dans les normes de conformité Groupe ou résultant d'approches thématiques.

Les déclarations de risques opérationnels effectuées dans l'outil groupe PARO s'appuient sur une cartographie des risques intégrant ceux de non-conformité. Les risques y sont identifiés suivant leur nature et font l'objet d'une valorisation pour chaque événement de risque.

9.3. Contrôle des risques

Le contrôle des risques de non-conformité se répartit entre :

- les contrôles opérés par le Crédit Foncier sur son activité (financement immobilier, gestion financière, etc.), lesquels bénéficient directement à la Compagnie de Financement Foncier;
- les contrôles mis en œuvre sur les opérations spécifiques à la Compagnie de Financement Foncier, qui portent notamment sur le respect de la réglementation applicable lors des acquisitions de créances et sur la mise à jour des valeurs des garanties.

9.4. Suivi des dysfonctionnements

Les dysfonctionnements, identifiés au cours des contrôles ou matérialisés par des incidents qualifiés en risques opérationnels et déclarés de façon récurrente, font l'objet de plans d'action spécifiques au sein des unités opérationnelles. Ces plans d'action sont suivis par les correspondants contrôle permanent et conformité des services concernés. Le suivi de ces

dysfonctionnements et de l'évolution des plans d'action correspondant est opéré par la coordination des contrôles permanents aux fins de *reporting* au Comité de contrôle interne du groupe Crédit Foncier et du Comité exécutif des risques de la Compagnie de Financement Foncier.

9.5. Conformité des services d'investissements

S'agissant des services d'investissement pour compte propre, relatifs aux activités de refinancement, de trésorerie et de couverture du bilan, le Crédit Foncier a poursuivi le développement de la réglementation EMIR. La Direction de la conformité participe aux travaux d'implémentation de l'évolution du règlement MIFIR entrant en application le 3 janvier 2018.

Les périodes d'interdiction ont été appliquées conformément aux calendriers Crédit Foncier et BPCE. Trois notifications de période d'interdiction ont ainsi été réalisées depuis le début de l'année.

9.6. Conformité à la Volcker Rule et à la loi SRAB

Dans le cadre du processus de conformité de la Volcker Rule, et, dans le cadre de la loi sur la Séparation et de la Régulation des Activités Bancaires (ci-après SRAB), la Direction de la conformité a rédigé le Senior Management Report (SMR). Pour mémoire, ce SMR décrit, en synthèse, le programme de conformité renforcé mis en œuvre au sein du groupe Crédit Foncier. Le Senior Management Report a été validé par le Conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier du 8 février 2017. Il a par ailleurs été présenté au Comité Volcker du 26 avril 2017. Le Plan de Gestion de Liquidité (Liquidity Management Plan) définit les règles de gestion de la trésorerie du groupe Crédit Foncier. Il a été présenté au Comité de gestion de bilan et de pilotage de la liquidité du 24 mars 2017 par la Direction gestion financière.

La Direction de la conformité a actualisé la cartographie des unités Volcker et SRAB du groupe Crédit Foncier en liaison avec la

Direction des risques du Crédit Foncier. Elle a ensuite centralisé les sous-certifications permettant de mener à bien la certification annuelle de la Compagnie de Financement Foncier. Le Directeur général du Crédit Foncier a transmis la certification du groupe Crédit Foncier à BPCE SA, accompagnée du Senior Management Report, dans le courant du mois de mars en vue de la certification du petit Groupe BPCE (1).

La Direction de la conformité a présenté, en relation avec la Direction des risques – risques financiers, les résultats des premiers contrôles annuels au Comité Volcker du Crédit Foncier.

La Direction de la conformité a déployé un *e-learning* Groupe Volcker Rule pour former les collaborateurs des unités de risques pour répondre aux exigences des régulateurs.

9.7. Agrément des nouveaux produits ou services

Le risque de non-conformité est intégré dans le processus d'agrément des nouveaux produits et services du Crédit Foncier. Au cours du processus d'étude et d'agrément des produits, services ou activités nouvelles, les questions spécifiques à la Compagnie de Financement Foncier, en particulier l'éligibilité des futurs encours à son bilan, sont systématiquement examinées.

La finalité de ce processus est de s'assurer que l'ensemble des impacts ont été analysés et intégrés par les métiers opérationnels et supports. Le rôle de la Direction de la conformité, en tant que secrétaire du comité, est de garantir que cette instance dispose de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour se prononcer. La conformité exprime également un avis au titre de son périmètre d'intervention. Elle assure, dans ce cadre, le suivi d'exécution des décisions et la levée des éventuelles conditions posées préalablement à la mise en marché des produits et services concernés. L'autorisation de nouveaux produits et indices financiers et le lancement de nouvelles activités s'intègrent dans ce processus.

9.8. Déontologie – Abus de marché – Conflits d'intérêts

Le dispositif de déontologie financière intègre notamment les dispositions réglementaires issues de la directive Abus de marché. Les mandataires, les administrateurs et les personnels agissant pour la Compagnie de Financement Foncier sont couverts par cette procédure en tant que besoin.

Le dispositif en place au sein du Crédit Foncier a été révisé en 2015, associant le règlement intérieur de l'entreprise ainsi qu'une procédure applicative. Il a fait l'objet d'un suivi et d'une actualisation des listes de personnes concernées à la suite de la parution de la charte Groupe des risques, de la conformité et des contrôles permanents du 29 mars 2017.

La réglementation en matière d'abus de marché s'est renforcée le 3 juillet 2016, date de la mise en application du règlement 596/2014 du Parlement Européen. La Direction de la conformité a décliné ses principales dispositions, que ce soit au titre des personnes étroitement liées qu'au titre des initiés permanents. Une procédure interne diffusée à l'ensemble des collaborateurs reprend leurs obligations, les personnes concernées ayant parallèlement reçu individuellement un rappel à chaque période d'interdiction d'achat ou de cession de titres.

9.9. Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement des activités terroristes

Le groupe Crédit Foncier assure la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme par un dispositif de vigilance et de contrôle associant l'ensemble des acteurs du Groupe, tout au long de la chaîne des opérations bancaires et de crédit. Ce dispositif inclut des procédures adéquates ainsi que des actions de formation et de sensibilisation du personnel.

Ce dispositif, intégrant l'approche par les risques issue de la réglementation anti-blanchiment, permet une analyse systématique préalablement à toute entrée en relation. Les encours font l'objet d'une surveillance constante vis-à-vis des listes internationales des personnes liées au terrorisme et pour l'application des embargos. Les événements atypiques en cours de vie des prêts, en particulier lors de remboursements anticipés, sont analysés par le département Sécurité financière de la Direction de la conformité.

9.10. Les activités externalisées

Les Prestations essentielles externalisées (PEE) au sens des articles 231 à 240 de l'arrêté ministériel du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des entreprises du secteur de la banque, des services de paiement et des services d'investissement soumis au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sont celles faisant l'objet des conventions entre le Crédit Foncier et la

Compagnie de Financement Foncier. Le Secrétariat général de la Compagnie de Financement Foncier, en liaison avec la Direction de la coordination des contrôles permanents, a notamment en charge le contrôle des activités externalisées auprès du Crédit Foncier.



Éléments juridiques

1. ORGANES D'ADMINISTRATION La Direction générale au 30 juin 2017	75 75	2. RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	7
Le Conseil d'administration au 30 juin 2017	75	3. INFORMATIONS GÉNÉRALES	8
La Direction générale à partir du 23 juillet 2017	76	Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier	8
Le Conseil d'administration à partir du 23 juillet 2017	77	Informations complémentaires	8
		TABLE DE CONCORDANCE AMF	8
		Dubriques du sobéme de l'approve IV du règlement	0

Les informations ci-dessous présentent les modifications significatives intervenues sur les éléments juridiques au cours du 1er semestre 2017. Les autres éléments juridiques du Document de référence au 31 décembre 2016 (déposé sous le numéro de dépôt D.17-0215) restent en vigueur.

1. Organes d'administration

La Direction générale au 30 juin 2017

M. Thierry DUFOUR, Directeur général;

M. Olivier AVIS, Directeur général délégué.

Rémunération de la Direction générale

La Direction générale de la Compagnie de Financement Foncier ne perçoit pas de rémunération.

Le Conseil d'administration au 30 juin 2017

Composition du Conseil d'administration au 30 juin 2017 et adresses professionnelles de ses membres :

M. Bruno DELETRÉ

Président du Conseil d'administration depuis le 18 décembre 2013

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

M. Thierry DUFOUR

Administrateur depuis le 18 décembre 1998

Directeur général depuis le 14 décembre 2007

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

M. Benoît CATEL

Administrateur depuis le 9 février 2016

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

M. Pascal CHABOT

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Caisse d'Épargne Île-de-France – 26-28, rue Neuve-Tolbiac – 75633 Paris Cedex 13

M. Jean CHEVAL

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Natixis - 30, avenue Pierre-Mendès-France - 75013 Paris

Mme Christine FABRESSE

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon – 254, rue Michel-Teule – ZAC d'Alco – BP 7330 – 34184 Montpellier Cedex 4

M. Alexandre FOURNEAU

Administrateur depuis le 30 mars 2017

Banque Populaire Val de France – 9 avenue Newton – 78180 Montigny-le-Bretonneux

M. Dominique GARNIER

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique - 10, quai des Queyries - 33072 Bordeaux Cedex

M. Cédric MIGNON

Administrateur depuis le 25 mars 2014

BPCE – 50, avenue Pierre-Mendès-France – 75201 Paris Cedex 13

BPCE SA, représentée par M. Francis DELACRE

Administrateur depuis le 28 mars 2011

BPCE - 50, avenue Pierre-Mendès-France - 75201 Paris Cedex 13

Crédit Foncier de France SA, représentée par M. Éric FILLIAT

Administrateur depuis le 28 décembre 1998

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Mouvements au sein du Conseil d'administration au cours du 1er semestre 2017

Le Conseil d'administration du 30 mars 2017 a pris acte de la démission de Francis DELACRE de son mandat d'administrateur en date du 6 mars 2017 et, de sa désignation par M. François PÉROL en tant que représentant permanent de BPCE à compter du 20 mars 2017 en remplacement de M. Olivier IRISSON.

Le Conseil d'administration du 30 mars 2017, sur proposition du Comité des nominations, a coopté M. Alexandre FOURNEAU en qualité d'administrateur en remplacement de M. Francis DELACRE pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

L'Assemblée générale du 15 mai 2017 a :

- renouvelé le mandat du Crédit Foncier de France en qualité d'administrateur:
- renouvelé le mandat de BPCE en qualité d'administrateur ;
- ratifié la cooptation de M. Alexandre FOURNEAU en qualité d'administrateur.

Au 30 juin 2017, le Comité d'audit est composé de :

- Crédit Foncier de France, représenté par M. Éric FILLIAT, Président;
- BPCE, représenté par M. Francis DELACRE;
- Mme Christine FABRESSE :
- M. Dominique GARNIER.

Au 30 juin 2017, le Comité des risques est composé de :

- Crédit Foncier de France, représenté par M. Éric FILLIAT, Président;
- BPCE, représenté par M. Francis DELACRE;
- M. Pascal CHABOT;
- Mme Christine FABRESSE;
- M. Dominique GARNIER.

Au 30 juin 2017, le Comité des nominations est composé de :

- M. Bruno DELETRÉ, Président ;
- M. Jean CHEVAL.

MISE À JOUR DES ORGANES D'ADMINISTRATION À LA SUITE DES MOUVEMENTS INTERVENUS APRÈS LE 30 JUIN 2017

M. Thierry DUFOUR dans un courrier daté du 8 février 2017 a fait part au Conseil d'administration de sa décision de démissionner de ses fonctions de Directeur général et d'administrateur à compter du 22 juillet 2017.

Le Conseil d'administration du 30 mars 2017, sur proposition du Comité des nominations, a coopté Mme Muriel COLLE en qualité d'administrateur à compter du 23 juillet 2017 en remplacement de M. Thierry DUFOUR pour la durée restante de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Le Conseil d'administration du 28 juin 2017, sur proposition du Comité des nominations, a nommé M. Olivier AVIS à compter du

23 juillet 2017 en remplacement de M. Thierry DUFOUR, Directeur général, pour une durée de 5 ans. M. Olivier AVIS était auparavant Directeur général délégué depuis le 9 février 2016.

Le Conseil d'administration du 28 juin 2017, sur proposition de M. Olivier AVIS et après avoir entendu le compte rendu du Comité des nominations, a nommé M. Paul DUDOUIT à compter du 23 juillet 2017 en remplacement de M. Olivier AVIS, Directeur général délégué, pour une durée de 5 ans.

La composition des Comités relevant du Conseil d'administration n'a pas été modifiée.

La Direction générale à partir du 23 juillet 2017

- M. Olivier AVIS, Directeur général;
- M. Paul DUDOUIT, Directeur général délégué.

Rémunération de la Direction générale

La Direction générale de la Compagnie de Financement Foncier ne perçoit pas de rémunération.

Le Conseil d'administration à partir du 23 juillet 2017

Composition du Conseil d'administration au 23 juillet 2017 et adresses professionnelles de ses membres :

M. Bruno DELETRÉ

Président du Conseil d'administration depuis le 18 décembre 2013

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

M. Benoît CATEL

Administrateur depuis le 9 février 2016

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

Mme Muriel COLLE

Administrateur depuis le 23 juillet 2017

Crédit Foncier de France - 4, quai de Bercy - 94220 Charenton-le-Pont

Crédit Foncier de France SA représentée par M. Eric FILLIAT

Administrateur depuis le 28 décembre 1998

Crédit Foncier de France – 4, quai de Bercy – 94220 Charenton-le-Pont

BPCE SA représentée par M. Francis DELACRE

Administrateur depuis le 28 mars 2011

BPCE - 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

M. Cédric MIGNON

Administrateur depuis le 25 mars 2014

BPCE - 50, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

M. Pascal CHABOT

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Caisse d'Épargne Île-de-France – 26-28, rue Neuve Tolbiac – 75633 Paris Cedex 13

Mme Christine FABRESSE

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Caisse d'Épargne Languedoc-Roussillon – 254, rue Michel Teule – ZAC d'Alco – BP 7 330 – 34184 Montpellier Cedex 4

M. Alexandre FOURNEAU

Administrateur depuis le 30 mars 2017

Banque Populaire Val de France – 9, Avenue Newton – 78180 Montigny-le-Bretonneux

M. Dominique GARNIER

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Banque Populaire Aquitaine Centre Atlantique – 10, quai des Queyries – 33072 Bordeaux Cedex

M. Jean CHEVAL

Administrateur depuis le 25 mars 2014

Natixis – 30, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris

2. Résolutions soumises à l'Assemblée générale

Lors de l'Assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2017, l'ensemble des résolutions a été approuvé à l'unanimité :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2016 tels qu'ils sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 93 676 428,26 €.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'administration *quitus* entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable de 185 565 839,33 € correspondant au résultat de l'exercice pour 93 676 428,26 €, augmenté du report à nouveau positif de 91 889 411,07 €, décide d'affecter ledit bénéfice distribuable de la façon suivante :

- Dotation à la réserve légale : 4 684 000,00 € ;
- Dividende: 93 568 835,14 €;
- Report à nouveau : 87 313 004,19 €.

Par suite, le dividende revenant à chacune des 158 591 246 actions composant le capital social est fixé à 0,59 \in .

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est précisé que la totalité du dividende proposé est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

La date de mise en paiement du dividende est fixée au 30 juin 2017.

Conformément à l'article 24 des statuts, l'Assemblée générale décide d'accorder à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le

paiement en actions. Les actions nouvelles auront les mêmes caractéristiques et elles jouiront des mêmes droits que les actions ayant donné droit au dividende. Leur date de jouissance sera fixée au 1er janvier 2017.

Le prix d'émission des actions nouvelles sera égal au montant des capitaux propres après répartition, tel qu'il ressort du bilan au 31 décembre 2016 approuvé par l'Assemblée générale dans sa première résolution ci-dessus, divisé par le nombre d'actions existantes.

Il s'établit à 19,46 € par action.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées aux actionnaires ayant opté pour le paiement du solde du dividende en actions sera fixé en fonction du prix ainsi déterminé, étant entendu qu'un actionnaire ne pourra recevoir les dividendes auxquels il a droit, partie en actions, partie en numéraire.

Si les dividendes ainsi déterminés ne donnent pas droit à un nombre entier d'actions, l'actionnaire qui aura opté pour le paiement en actions pourra souscrire le nombre entier immédiatement inférieur, la soulte due lui étant versée en espèces ou le nombre entier immédiatement supérieur, en versant la différence en numéraire.

La période d'option débutera le 1^{er} juin 2017 et se terminera le 15 juin 2017.

Tout actionnaire qui n'aura pas exercé son option le 15 juin 2017, au plus tard, recevra ses dividendes en espèces dès la mise en paiement qui interviendra le 30 juin 2017.

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Conseil d'administration pour constater le nombre d'actions émises et l'augmentation de capital en résultant et pour modifier en conséquence le texte de l'article 6 des statuts.

En application des articles 47 de la loi du 12 juillet 1965 et 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le dividende et la rémunération globale par action ont évolué ainsi qu'il suit au cours des trois exercices précédents :

Exercice	Nombre d'actions	Rémunération unitaire globale	Dividende distribué*
2013	74 216 246	0,41 €	0,41 €
2014	74 216 246	1,00€	1,00€
2015	158 591 246	0,80€	0,80€

Éligible à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, conformément à l'article 24 des statuts et aux articles L. 232-12, L. 232-18 et L. 232-20 du Code de Commerce, donne le pouvoir au Conseil d'administration de décider de la possibilité pour les actionnaires de percevoir en actions tout ou partie du ou des éventuels acomptes à valoir sur le dividende afférent à l'exercice 2017 et d'en fixer les modalités conformément à la réglementation en vigueur.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, prenant acte de ce que le mandat du Crédit Foncier de France est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat pour une période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, prenant acte de ce que le mandat de BPCE est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat pour une période de six années, prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale ratifie la cooptation, par le Conseil d'administration du 30 mars 2017, de M. Alexandre FOURNEAU en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Francis DELACRE, administrateur démissionnaire, pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur soit jusqu'à l'Assemblée générale devant statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, prenant acte de ce que le mandat de KPMG, Commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à son terme, décide de renouveler ledit mandat, pour une période de six années prenant fin lors de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2022.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale, prend acte de ce que le mandat de M. Boris ÉTIENNE, Commissaire aux comptes suppléant, est arrivé à son terme.

L'Assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration et conformément à l'article 19 des statuts, décide de nommer KMPG Audit FS I, Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de six ans. Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Bruno DELETRÉ, Président du Conseil d'administration, dirigeant mandataire social telle que présentée dans le Rapport financier.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Thierry DUFOUR, Directeur général, dirigeant mandataire social telle que présentée dans le Rapport financier.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à M. Olivier AVIS, Directeur général délégué, dirigeant mandataire social telle que présentée dans le Rapport financier.

TREIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, émet un avis favorable sur la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016 à Madame Sandrine GUÉRIN, Directeur général délégué, dirigeant mandataire social telle que présentée dans le Rapport financier.

QUATORZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après lecture du rapport établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de Commerce, émet un avis favorable sur la rémunération, de M. Bruno DELETRÉ, Président du Conseil d'administration, prévue au titre de l'exercice 2017.

QUINZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après lecture du rapport établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de Commerce, émet un avis favorable sur la rémunération, de M. Thierry DUFOUR, Directeur général, prévue au titre de l'exercice 2017.

SEIZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après lecture du rapport établi en application de l'article L. 225-37-2 du Code de Commerce, émet un avis favorable sur la rémunération, de M. Olivier AVIS, Directeur général délégué, prévue au titre de l'exercice 2017.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Consultation en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures versées aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale, consultée en application de l'article L. 511-73 du Code Monétaire et Financier, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du

Conseil d'administration, émet un avis favorable sur l'enveloppe globale des rémunérations de toutes natures, d'un montant de 14 127 €, versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2016 aux personnes visées à l'article L. 511-71 du Code Monétaire et Financier, soit au titre du mandat social du Directeur général et à celui du Directeur général délégué.

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente Assemblée pour l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publication.

3. Informations générales

Perspectives de la Compagnie de Financement Foncier

EVÉNEMENTS RÉCENTS

La Société n'a enregistré aucun événement récent pouvant, dans une mesure importante, modifier l'évaluation de sa solvabilité. Les émissions de la Compagnie de Financement Foncier se sont élevées à 3,7 Md€ au cours du 1er semestre 2017, en ligne avec le besoin de financement de l'année.

TENDANCES

Depuis la date de ses derniers états financiers vérifiés et publiés, aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de la Société

Aucune tendance connue, incertitude ou demande ou aucun engagement ou événement n'est raisonnablement susceptible d'influer négativement sensiblement sur les perspectives de la Société.

CONTRÔLE

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, d'accord dont la mise en œuvre pourrait à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF

Aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de la Compagnie de Financement Foncier n'est survenu entre le 31 juillet 2017, date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration et la date de dépôt de cette actualisation du Document de référence.

Informations complémentaires

Il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'administration, à l'égard de la Compagnie de Financement Foncier, et ses intérêts privés et/ou autres devoirs.

Au 30 juin 2017, il n'existe aucun fait exceptionnel ou litige (procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage) susceptible

d'avoir ou d'avoir eu une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats ou le patrimoine de la Compagnie de Financement Foncier.

La Compagnie de Financement Foncier inscrit son action et le fonctionnement de ses organes sociaux dans le cadre des pratiques de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

Table de concordance AMF

Rubriques du schéma de l'annexe IV du règlement CE n° 809/2004

	Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2017 sous le numéro D.17-0215 en page :
1.	Personnes responsables		
1.1.	Personnes responsables des informations	47	212
1.2.	Déclaration des personnes responsables	47	212
2.	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1.	Identification des Contrôleurs légaux		209
2.2.	Contrôleurs légaux durant la période couverte par les informations financières historiques		209
3.	Informations financières sélectionnées		
3.1.	Informations financières		10-13
3.2.	Informations financières pour les périodes intermédiaires	4 à 7	n.a.
4.	Facteurs de risque	12 à 14 ; 49 à 73	50-51 ; 133-138
5.	Informations concernant l'émetteur		
5.1.	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur		196 ; 204
5.1.2.	• Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur		198
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie de l'émetteur		197 ; 204
5.1.4.	 Siège social et forme juridique de l'émetteur 		196 ; 197; 203-204
5.1.5.	 Événement récent propre à l'émetteur et intéressant, dans une mesure importante, l'évaluation de sa solvabilité 	80	208
5.2.	Investissements	n.a.	n.a.
6.	Aperçu des activités		
6.1.	Principales activités		
6.1.1.	Principales catégories de services fournis	3	5 ; 39-42
6.1.2.	Nouveau produit vendu ou nouvelle activité	n.a.	n.a.
6.2.	Principaux marchés	3;9à11	28-35 ; 39-41
6.3.	Position concurrentielle	5	5;14
7.	Organigramme		
7.1.	Description du groupe d'appartenance et place de l'émetteur	3-4	14 ; 210-211
7.2.	Lien de dépendance vis-à-vis d'autres entités du groupe	3-4	200 ; 210-211
8.	Information sur les tendances		
8.1.	Déclarations d'absence de détérioration significative affectant les perspectives depuis la date des derniers états financiers	80	208
8.2.	Événements raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur	80	52 ; 208
9.	Prévisions ou estimations du bénéfice	n.a.	n.a.
10.	Organes d'administration, de direction et de surveillance		

	Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Informations fournies dans le Document de référence 2016 de la Compagnie de Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2017 sous le numéro D.17-0215 en page :
	Nom, adresse et fonction des membres des organes		<u> </u>
10.1.	d'administration et de direction et principales activités exercées en dehors de la Société	75 à 77	53-78 ; 188 ; 193
10.2.	Déclaration d'absence de conflits d'intérêts	80	208
11.	Organes d'administration et de direction		
11.1.	Informations sur le Comité de l'audit		
11.1.1.	 Nom des membres et résumé du mandat 	75 à 77	180
11.2.	Gouvernement d'entreprise	75 à 77	178-189
12.	Principaux actionnaires		
12.1.	Détention, contrôle	3-4	199
12.2.	Accord connu pouvant entraîner un changement de contrôle	80	208
40	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les		
13.	résultats		
13.1. 13.1.1.	Informations financières historiques	45	00
	Bilan Ilara bilan	15	80
13.1.2. 13.1.3.	Hors-bilan Compte de résultat	<u>16</u> 17	81 82
13.1.4.	Tableau des flux de trésorerie	44-45	121-122
13.1.5.	Méthodes comptables et notes explicatives		83-120
13.1.6.	Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes	46	124-125
13.1.7.	Informations financières historiques	40	124-120
13.1.7.1.	Comptes individuels annuels		80-131
13.1.7.1.	Rapport des Contrôleurs légaux		124-125
13.1.7.2.	États financiers annuels consolidés	n.a.	n.a.
13.3.	Vérification des informations financières historiques annuelles	II.a.	II.a.
13.3.1.	Rapport des Contrôleurs légaux	n.a.	79 : 124-125 : 190
	Autres informations du document d'enregistrement		, , ,
13.3.2.	vérifiées par les Contrôleurs légaux • Informations financières du document	n.a.	45-78 ; 179-188
13.3.3.	d'enregistrement non tirées d'états financiers vérifiés	n.a.	n.a.
13.4.	Date des dernières informations financières		
13.4.1.	 Dernier exercice pour lequel les informations financières ont été vérifiées 	Document de référence 2016 (1)	Document de référence 2015
13.5.	Informations financières intermédiaires et autres		
13.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	70	173
13.7.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale		
13.7.1.	Déclaration	80	208
14.	Informations complémentaires		
14.1.	Capital social		
14.1.1.	Montant du capital souscrit	11	199 ; 204
14.2.	Actif constitutif et statuts		
14.2.1.	Registre et objet social		197-198 ; 203-204
15.	Contrats importants		
15.1.	Conventions réglementées		196

⁽¹⁾ En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport des Commissaires aux comptes y afférent, inclus dans le Document de référence n° D.17-0215 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 23 mars 2017, sont incorporés par référence dans le présent document. Les chapitres du Document de référence n° D.17-0215 non visés ci-dessus sont soit, sans objet, soit, couverts à un autre endroit de ce Document de référence.

	Rubriques	Informations fournies dans la présente actualisation du Document de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :	Financement Foncier déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2017 sous le numéro
16.	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts		
16.1.	Rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert		155-156
16.2.	Attestation		155-156
17.	Documents accessibles au public		
17.1.	Lieu de consultation des documents pendant la durée de validité du document d'enregistrement	2º de couverture	198 : 217

Informations fournies dans la présente actualisation du Document Information requise par le rapport financier semestriel de référence de la Compagnie de Financement Foncier en page :

Attestation du responsable du document	47
Rapport de gestion	9 à 14
Comptes semestriels	15 à 45
Rapport des Commissaires aux comptes	46

ÉLÉMENTS JURIDIQUES

Compagnie de Financement Foncier 4, quai de Bercy 94224 Charenton-le-Pont Cedex Information financière: bal-comfi@creditfoncier.fr Relations investisseurs: ir@foncier.fr

Contacts

Les rapports annuels, semestriels, reportings trimestriels sur la qualité des actifs financés et reportings label ECBC de la Compagnie de Financement Foncier sont disponibles sur www.foncier.fr

Compagnie de Financement Foncier Société Anonyme au capital de 2 537 459 936 euros - 421 263 047 RCS Paris Siège social : 19 rue des Capucines - 75001 Paris Tél. : +33 (0) 57 44 92 25 – **foncier.fr**



